



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

SOMMAIRE

• L'édito du Président	3
• Présentation de la Communauté d'agglomération	5
• Les élus :	
• Les Vice-Présidents	6
• Les conseillers délégués	9
• Les conseillers communautaires	10
• La direction des Ressources Humaines	18
• Le Secrétariat général	24
• Le service à la Population	25
• La politique de la Ville	28
• Le réseau « Escales »	31
• Musée Pierre-Noël et Patrimoine	33
• Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle	35
• L'étincelle, les arts de la scène	38
• Le conservatoire Olivier Douchain	41
• L'office de Tourisme	44
• Le service Développement Economique	48
• La direction de l'Urbanisme	51
• Le service Enfance	53
• Le Relais Petite Enfance	54
• Les sites d'accueil périscolaires et extrascolaires	55
• La maison de l'Enfance	56
• La micro crèche « Les Renardeaux »	57
• Le service Développement du Territoire et Habitat	58
• L'Environnement	61
• La Communication	63
• Les Déchets et Ordures Ménagères	65
• La direction des Systèmes d'Information	67
• Le bureau d'Etudes / Le service technique	69
• L'Eau et l'Assainissement	72
• Les Mobilités	77
• Le projet de territoire / Le conseil de développement	81
• Le projet de territoire	82
• Le bilan gaz à effet de serre	82
• Le conseil de développement	83
• La Santé et Transition écologique	84
• Les Affaires Financières / Le contrôle de gestion	87
• Le budget principal	89
• Les dépenses de fonctionnement	91
• La section d'investissement	94
• Structure et gestion de la dette	97
• Les budgets annexes	99

EDITO DU PRÉSIDENT

2025 aura été une année dense pour notre territoire. Une année au cours de laquelle nous avons continué à agir concrètement, tout en prenant le temps de préparer les transformations dont notre Agglomération aura besoin dans les années à venir.

La signature de la Convention territoriale globale, l'ouverture du Campus connecté, l'élaboration d'un Contrat local de santé ambitieux en matière de proximité ou encore la poursuite de nos politiques d'aménagement et de revitalisation témoignent de cette volonté de répondre aux besoins du quotidien tout en anticipant les évolutions profondes de notre territoire.

2025 aura surtout été l'année de notre projet de territoire.

Construit avec les élus, les communes, les partenaires et les forces vives du territoire, il fixe un cap partagé pour les années à venir. Il est notre boussole collective et le référentiel des orientations de l'ensemble des politiques publiques conduites par la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Cette ambition s'organise autour de quatre défis qui sont intimement liés : renforcer la cohésion et les solidarités, développer l'emploi et la qualité de vie, faire de l'environnement un défi transversal de chacune de nos politiques et approfondir les coopérations avec les territoires voisins. Car aucun de ces enjeux ne peut aujourd'hui être pensé isolément.

L'urgence environnementale et climatique nous oblige, plus encore qu'hier, à également regarder loin. Nos objectifs en matière de climat et de transition écologique doivent être à la hauteur des mutations auxquelles nous sommes confrontés. Avec la restauration de nos cours d'eau, les démarches Petites villes de demain et Action cœur de ville, mais aussi l'ensemble de nos politiques d'aménagement, nous préparons progressivement notre territoire aux conditions de vie de demain.

La transition écologique n'est pas une politique parmi d'autres : elle doit devenir un fil conducteur de l'action publique.

Dans le même temps, l'Agglomération demeure aux côtés de celles et ceux qui font vivre notre territoire. Associations, entrepreneurs, acteurs économiques, culturels ou sociaux : nous poursuivons notre soutien, parce que la vitalité d'un territoire repose aussi sur la capacité de ses habitants et de ses acteurs à entreprendre, créer et accompagner les plus fragiles d'entre nous.

Derrière chacune de ces politiques, il y a enfin une réalité essentielle : des femmes et des hommes qui les font vivre au quotidien. Je veux saluer l'engagement des agents de la Communauté d'agglomération. Malgré un contexte toujours plus contraint, ils ont permis la continuité de nos services et la poursuite de nos projets, avec une même exigence : faciliter le quotidien des habitants et répondre au mieux aux besoins des 77 communes de notre territoire.

Ce rapport d'activités rend compte de cette mobilisation collective. Il permet de mesurer, au-delà des chiffres et des réalisations, la diversité des politiques publiques portées par notre Agglomération et le travail accompli au service de nos communes et de leurs habitants.

Je vous invite à le découvrir plus en détails afin d'avoir une vision globale de l'ensemble des politiques publiques menées par la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, permettant le maintien d'un haut niveau de service tout en s'adaptant aux nouveaux besoins des habitants.

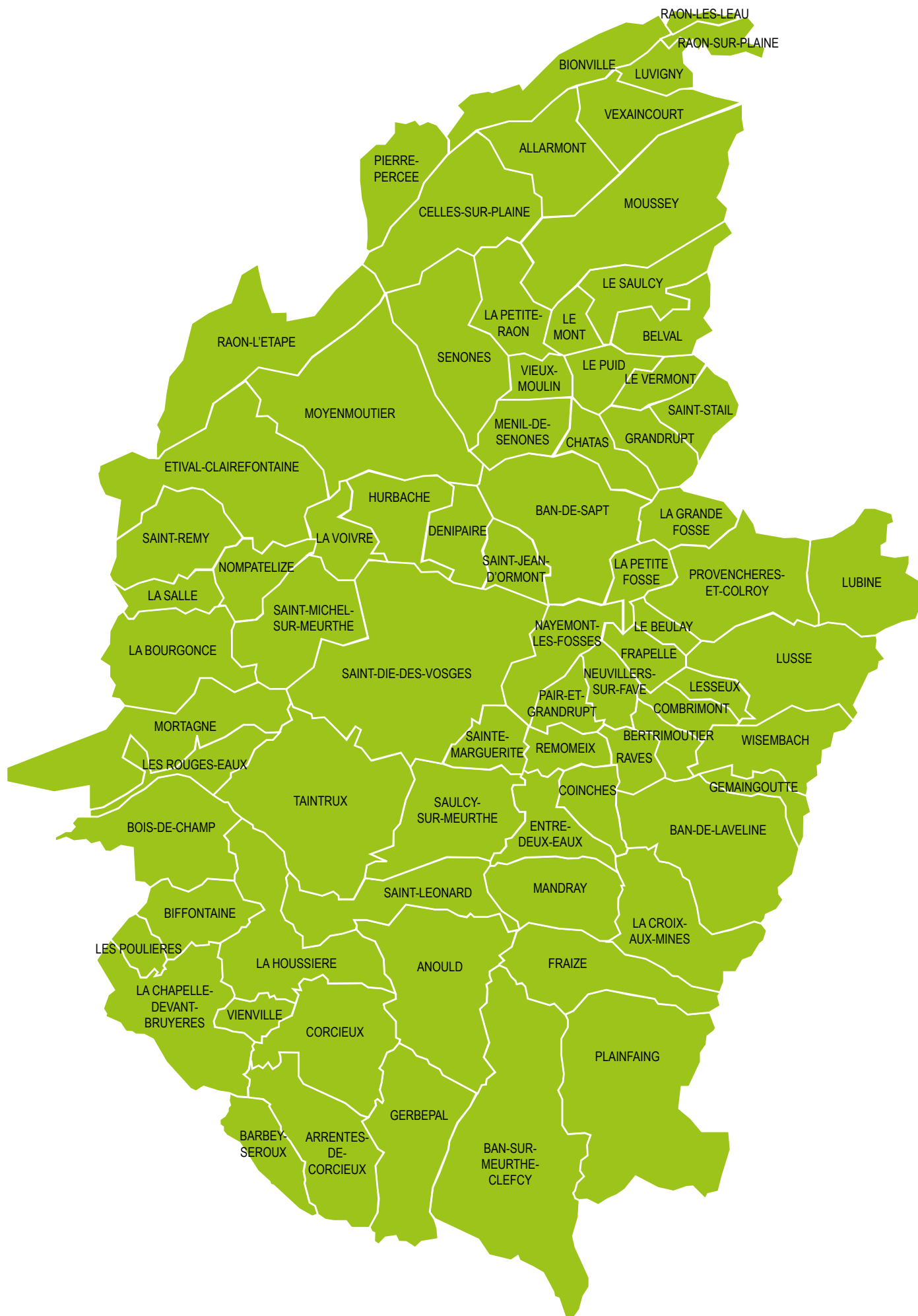
Bonne lecture !

Claude GEORGE

Président de la Communauté d'agglomération
de Saint-Dié-des-Vosges
Maire de Saint-Remy







LES VICE-PRÉSIDENTS



1^{ère} Vice-Présidente

Annabelle SOUDIERE

Déléguee aux Ressources Humaines, à la Formation, à l'Enseignement Supérieur, à l'Egalité des chances et à l'Administration générale



2^{ème} Vice-Président

Bruno TOUSSAINT

Délégué à la Santé et à la Politique de la ville



3^{ème} Vice-Présidente

Brigitte GAMAIN

Déléguee à la Cohésion Territoriale et aux Relations avec les Communes



4^{ème} Vice-Président

Benoît PIERRAT

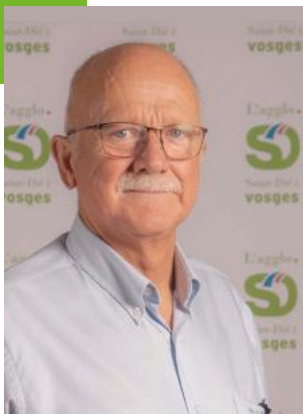
Délégué à l'Emploi, à l'Economie, au Commerce, à l'Artisanat et à l'Economie Sociale et Solidaire



5^{ème} Vice-Présidente

Caroline PRIVAT-MATTIONI

Déléguee au Développement Durable et à la Transition Ecologique et Energétique



6^{ème} Vice-Président

André BOULANGEOT

Délégué à la Prévention, la Collecte et la Valorisation des déchets



7^{ème} Vice-Président

Jean-Marie LALANDRE

Délégué aux Sports



8^{ème} Vice-Présidente

Caroline LEROGNON

Déléguée aux Finances



9^{ème} Vice-Président

Jean-Louis ROPP

Délégué à l'Eau et l'Assainissement
et aux Cycles de l'Eau



10^{ème} Vice-Présidente

Claude KIENER

Déléguée à la Culture, aux Grands
Evénements et à la Mémoire

LES VICE-PRÉSIDENTS (SUITE)



11^{ème} Vice-Président

Patrick LALEVÉE

Délégué au Tourisme, à la Promotion
du Territoire et à la Montagne

12^{ème} Vice-Président

Serge ALEM

Délégué à l'Habitat, au Logement
et aux Travaux



13^{ème} Vice-Président

Jacques JALLAIS

Délégué à l'Urbanisme

14^{ème} Vice-Présidente

Gina FILOGONIO

Déléguée à la Vie Associative, à la
Solidarité et à l'Égalité des Femmes
et des Hommes



15^{ème} Vice-Présidente

Virginie LALEVÉE

Déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse
et aux Services Publics

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Aurélien BANSEPT
Délégué à la Biodiversité



Steeves BRENET
Délégué à la Transition numérique,
au Marketing Territorial
et à la Communication



Christian CAEL
Délégué à l'Agriculture
et aux Circuits courts

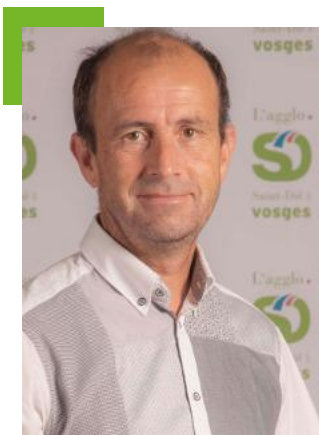


Delphine DUCRET-DIDIER
Déléguée au Commerce
et à l'Economie Sociale et Solidaire



Denis GUYON
Délégué à la Mémoire,
aux Combattants et au Petit Patrimoine

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS (SUITE)



Emmanuel LAURENT
Délégué aux Mobilités Actives

Laurent PARISSE
Délégué à la Ruralité



Bernard ROPP
Délégué aux Déchetteries

Gérard ROUDOT
Délégué à l'Eau



Carole TRARBACH
Déléguée aux Services Publics

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS (SUITE)



Patrick ZANCHETTA

Délégué à l'Assainissement et aux Travaux
Communautaires



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Didier AGUSTI,
maire de Denipaire

Serge ALEM,
maire de Ban-de-Sapt

François ALTAN,
maire de Belval

Eric AUBERT,
maire de Raves

Jean-Luc AUDOIN,
maire de Le Saulcy

Edite AUGUSTO,
conseillère municipale de Saint-Dié-des Vosges

Jean-Yves AUZENE,
maire de La Croix-aux-Mines

Nicolas BALLAND,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Aurélien BANSEPT,
maire d'Etival-Clairefontaine

Annie-Marie BARTH,
maire de Combrimont

Issam BENOuada,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Jean-Luc BEVERINA,
maire de Senones

André BOULANGEOT,
maire de Sainte-Marguerite

Jean-Paul BOULANGER,
maire de La Houssière

Steeves BRENET,
maire de Provençères-et-Colroy

Jean-François BRUELLE,
adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Christian CAEL,
maire de Corcieux

Jacques CAVERZASI,
maire de Bois-de-Champs

Pierre CHACHAY,
maire de Taintrux

Régine CHINOUILH,
maire de Le Puid

Dominique CHOBOUT,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Marie-Hélène CHRETIEN,
adjointe au maire de Senones

Jean-Claude COURRIER,
adjoint au maire de Moyenmoutier

Jean-Marie CUNY,
maire de La Petite-Fosse

Colette DAUPHIN,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Marie-Claire DEL MASTRO,
conseillère municipale de Raon-l'Etape

Alain DEMANGE,
adjoint au maire d'Anould

Christian DEMANGE,
maire de Saint-Jean-d'Ormont

Stéphane DEMANGE,
maire de Ban-de-Laveline

Sylvia DIDIERDEFRESSE,
maire de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Sophie DIEUDONNE,
maire de Barbey-Seroux

Delphine DIDIER-DUCRET,
adjointe au maire de Moyenmoutier

Dominique DUHAUT,
maire de Entre-Deux-Eaux

Virginie DUPONT,
conseillère municipale de Raon-l'Étape

Sylvie FEBVET,
adjointe au maire d'Étival-Clairefontaine

Gina FILOGONIO,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

François FLEURENTDIDIER,
conseiller municipal de Fraize

Brigitte GAMAIN,
maire de Châtas

Romain GANIER,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Claude GEORGE,
maire de Saint-Remy

Annie GERARDIN,
maire de Nompattelize

Jean-Marie GLE,
maire de Pair-et-Grandrupt

Jean-Michel GRANDMAIRE,
maire de La Salle

Mustafa GUGLU,
adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Nadia GUIDAT,
adjointe au maire de Sainte-Marguerite

Denis GUYON,
maire de Pierre-Percée

Alain HAASS,
maire de La Grande Fosse

Christian HARENZA,
maire de Grandrupt

Brigitte HENRI,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Denis HENRY,
maire de Biffontaine

Denis HENRY,
maire de Raon-sur-Plaine

Patrick HERRIOT,
maire de Le Mont

Jacques HESTIN,
maire d'Anould

Denis HUIN,
maire de La Bourgonce

Jacques JALLAIS,
maire de Saulcy-sur-Meurthe

Claude KIENER,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Bertrand KLEIN,
maire de Moussey

Jean-Georges KOELLER,
maire de Le Vermont

Jean-Marie LALANDRE,
conseiller municipal de Le Beulay

Patrick LALEVEE,
maire de Plainfaing



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Virginie LALEVEE,
maire de les Arrentès-de-Corcieux

Daniel LALLEMAND,
maire de Ménil-de-Senones

Emmanuel LAURENT,
maire de Mandray

David LAXENAIRE,
maire de Remomeix

Lionel LECLERC,
maire de Mortagne

Catherine LECOMTE,
maire de Vienville

Françoise LEGRAND,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Anthony LEMAIRE,
maire de Coinches

Céline LEMAIRE,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Caroline LEROGNON,
maire de Fraize

Jean-Jacques MARCHAL,
adjoint au maire de Moyenmoutier

Lucette MARCHAL,
adjointe au maire de Saint-Michel-sur-Meurthe

Catherine MATHIEU,
maire de Saint-Léonard

William MATHIS,
maire de Saint-Michel-sur-Meurthe

Etienne MEIRE,
maire de Raon-lès-Leau

Laure MOULIN,
adjointe au maire d'Anould

Jacques NICOLLE,
maire de Bertrimoutier

Jean-Marie NICOLLE,
maire de Saint-Stail

Jacques OHLMANN,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Laurent PARISSE,
maire de Lubine

Raoul PARTAGE,
maire de Lesseux

Damien PERSON,
adjoint au maire de Fraize

Christian PETIT,
maire de Bionville

Benoît PIERRAT,
maire de Raon-l'Etape

Julien PIERRAT-LABOLLE,
conseiller municipal de Raon-l'Etape

Jean-Joël PITON,
adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Charline PRINCE,
maire de Frapelle

Caroline PRIVAT-MATTIONI,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Guillaume PRUNIER-DUPARGE,
maire de Luvigny

Jean RABOLT,
maire de La Petite-Raon

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Marie-Christine REGNIER,
maire de Vexaincourt

Christine RISSE,
maire de Celles-sur-Plaine

Bernadette RIVAT,
maire de Les Rouges-Eaux

Bernard ROPP,
maire de La Voivre

Jean-Louis ROPP,
maire de Vieux-Moulin

Gérard ROUDOT,
maire de Lusse

Jacques ROUYER,
maire de Germaingoutte

Philippe SALERIO,
adjoint au maire de Raon-l'Étape

Pierre SARRAZIN,
maire d'Allarmont

Boury SECK,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Nicolas SIMON,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Annabelle SOUDIERE,
maire de Nayemont-les-Fosses

Jean-Luc THIRIET,
maire de Les Poulières

Bernard THOMAS,
maire de Gerbépal

Daniel TISSERRAND,
maire de Neuvillers-sur-Fave

Bruno TOUSSAINT,
maire de Saint-Dié-des-Vosges

Carole TRARBACH,
conseillère municipale de Raon-l'Étape

Jacques VALANCE,
maire de La Chapelle-devant-Bruyères

Patrick VILLAUME,
maire d'Hurbache

Rachel VOINSON,
maire de Wisembach

Jean-Marie VONDERSCHER,
adjoint au Maire de Saint-Dié-des-Vosges

Fanny WAGNER,
adjointe au Maire de Saulcy-sur-Meurthe

Patrick ZANCHETTA,
adjoint au Maire de Saint-Dié-des-Vosges





LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 - EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- ◆ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- ◆ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- ◆ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- ◆ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2 - EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE :

- ◆ Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- ◆ Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- ◆ Création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme ;
- ◆ Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code.

3 - EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT :

- ◆ Programme local de l'habitat ;
- ◆ Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- ◆ Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- ◆ Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- ◆ Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- ◆ Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4 - EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE :

- ◆ Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- ◆ Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- ◆ Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5 - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

6 - EN MATIÈRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :

- ◆ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1^{er} de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

7 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS.

8 - EAU.

9 - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L. 2224-8 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

10 - GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, AU SENS DE L'ARTICLE L. 2226-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- ◆ En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- ◆ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- ◆ Action sociale d'intérêt communautaire ;
- ◆ Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- ◆ Création, entretien et gestion des équipements touristiques et patrimoniaux suivants :
 - ◆ les aires de camping-cars ;
 - ◆ les pistes multi-activités – voies vertes ;
 - ◆ les sentiers touristiques créés sous maîtrise d'ouvrage communautaire ;
 - ◆ le château de Pierre-Percée ;
 - ◆ la signalétique des sites patrimoniaux et touristiques.
- ◆ Démarche de labellisation « Villes et Pays d'art et d'histoire » ;
- ◆ Etudes et travaux visant à la réhabilitation et la valorisation du petit patrimoine rural caractéristique du territoire : fontaines, lavoirs et calvaires ;
- ◆ Etudes de valorisation patrimoniale et touristique des Abbayes ;
- ◆ Création et mise en place d'une signalétique d'identification du territoire ;
- ◆ Participation financière à l'établissement des réseaux publics de communications électroniques par conventions avec les collectivités territoriales compétentes ;
- ◆ Gestion et entretien des infrastructures télévisuelles ;
- ◆ Gestion des maisons de santé rurales de Ban-de-Laveline et Provençères-et-Colroy ;
- ◆ Promotion et formation à l'art musical sur le territoire des communes membres conformément aux statuts du Syndicat Mixte d'Arts Vivants ;
- ◆ Participation dans le cadre de ses compétences, aux activités et actions du Syndicat Mixte du PETR de la Déodatie ;

- ◆ Participation dans le cadre de ses compétences aux activités et actions du Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre-Percée ;
- ◆ Contribution financière au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- ◆ Soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire ;
- ◆ Actions relatives à la gestion des structures paysagères et la détermination de systèmes agronomiques de production en vue de la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau : la réalisation et le portage du projet collectif territorial encadrant les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), octroi et versement des PSE, contrôle, animation et suivi des actions menées au titre des PSE.



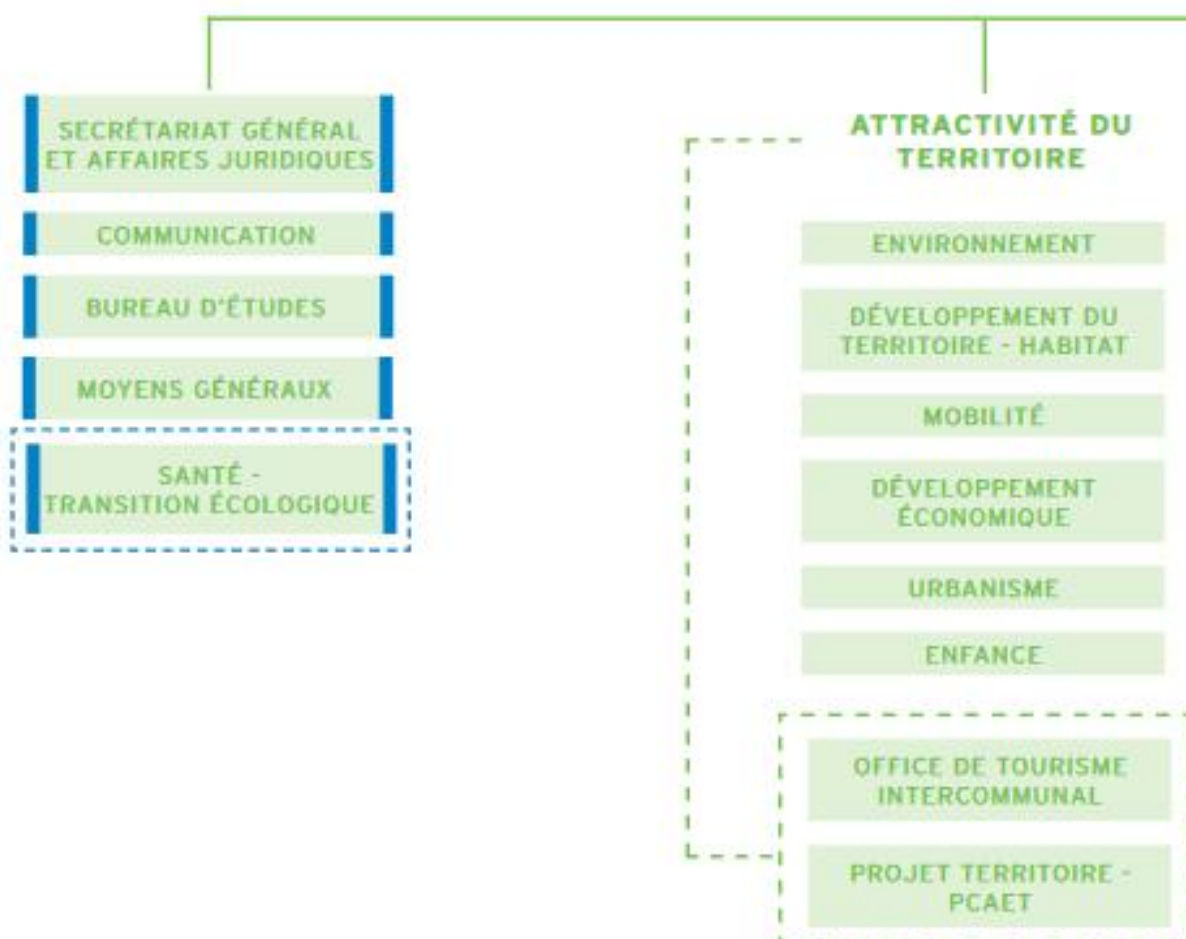
LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DES SERVICES

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

PRÉS
DE L'AGGLO
DE SAINT-DIÉ

DIRECTION
DES SE



IDENT
OMÉRATION
-DES-VOSGES



GÉNÉRALE
RVICES

CABINET

FINANCES -
EAU & ASSAINISSEMENT
ORDURES MÉNAGÈRES

CONTRÔLE DE GESTION

FINANCES

DSI

EAU & ASSAINISSEMENT

DÉCHETS

VILLE-CENTRE ET
SERVICES À LA POPULATION

SERVICES À LA
POPULATION

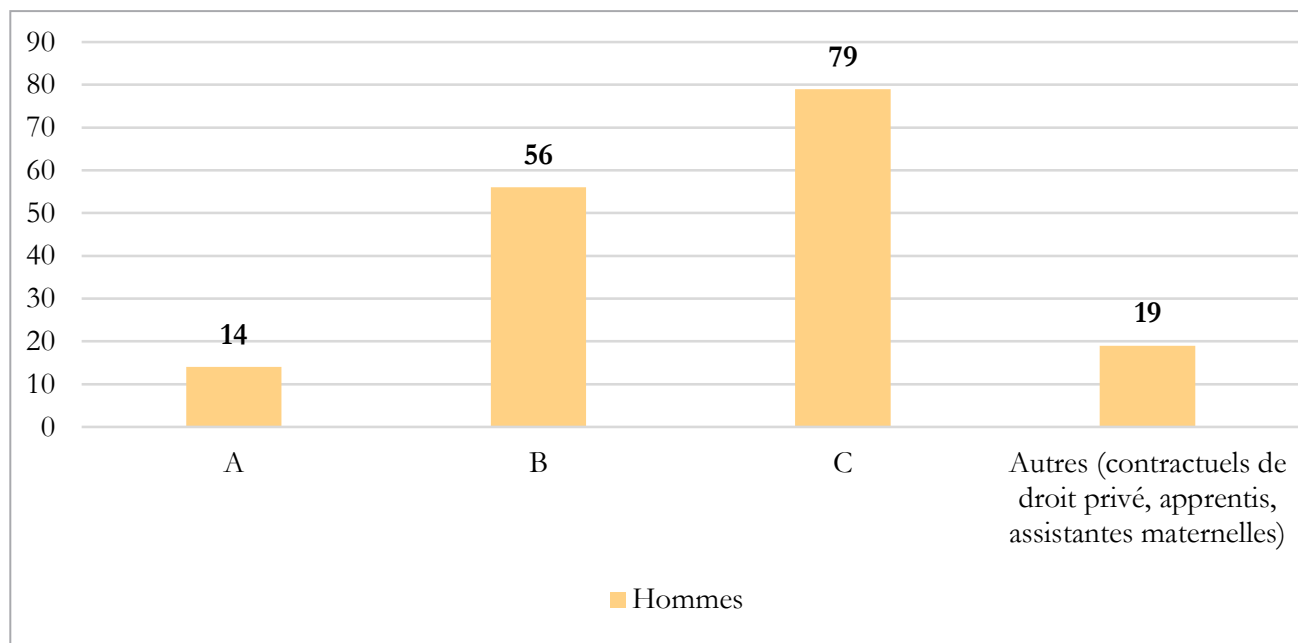
RESSOURCES HUMAINES

PRÉVENTION

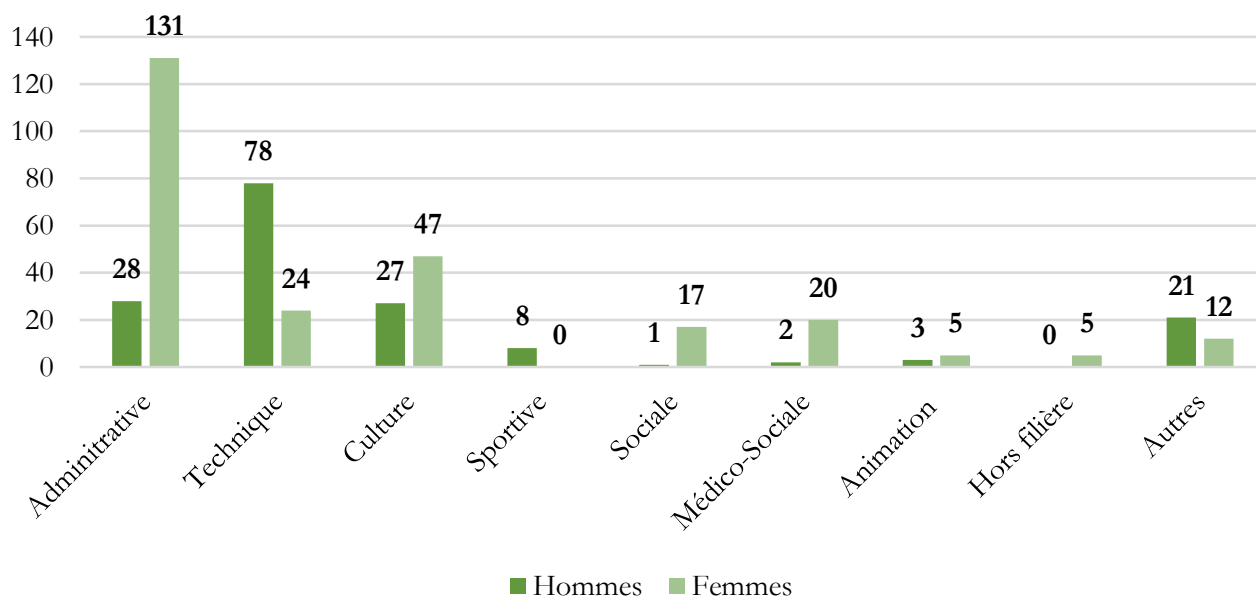
CULTURE

LES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION :

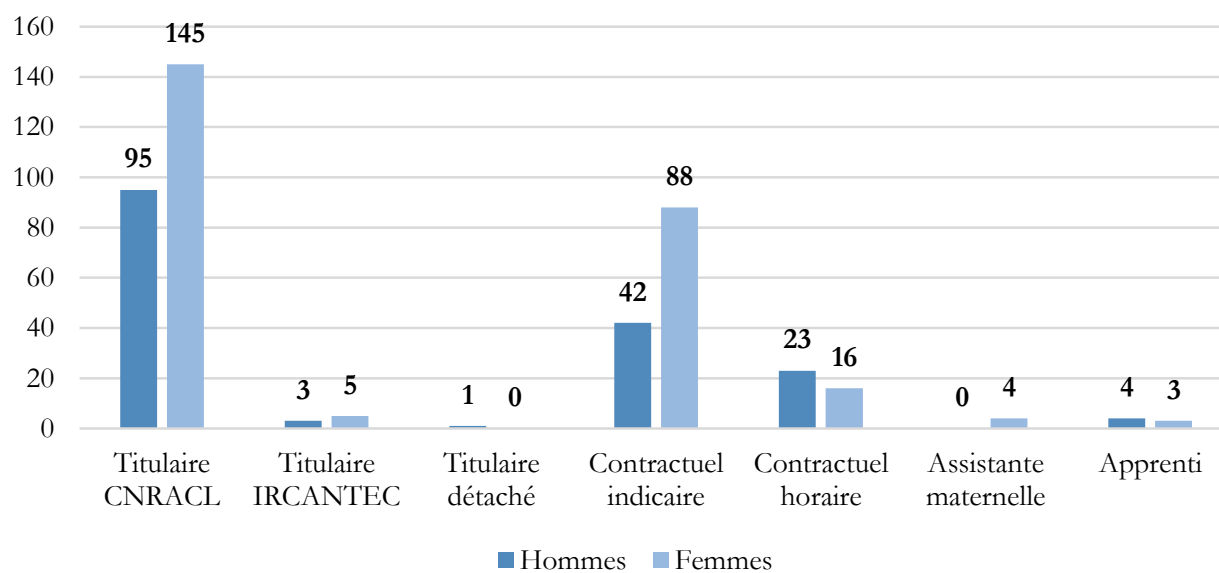
- ◆ 429 agents dont 387 équivalents temps plein ;
- ◆ Les femmes, comme les hommes, ont en moyenne 45 ans ;
- ◆ Les femmes représentent 61 % des effectifs contre 39 % des effectifs pour les hommes



Répartition par filière



Répartition par statut





LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL REGROUPE 5 PÔLES :

- ♦ **Le service juridique, responsable du suivi et de la gestion des marchés publics, garantit la conformité légale des actions et dossiers des services de la collectivité, y compris en phases précontentieuse et contentieuse si nécessaire. Il offre également des conseils et un soutien aux directions et élus qui en font la demande.**

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025

- Aménagement d'interprétation physique et numérique du chemin des déportés à Moussey et Le Saulcy ;
- Renouvellement de l'accord-cadre portant sur la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires ;
- Elaboration d'une étude de programmation sur la friche industrielle Cartier-Bresson à Raon-l'Etape ;
- Travaux d'aménagement d'un centre national de formation aux métiers de la sûreté, la sécurité et du secours ;
- Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur trois secteurs de l'Agglomération ;
- Rénovation énergétique de la Pépinière d'entreprise ;
- Reconstruction de la scierie de la Hallière à Celles-sur-Plaine ;
- Travaux de restauration de la Fave et de la Meurthe ;
- Mise en séparatif de l'assainissement du réseau d'eau potable de la Rue du Nouvel Hôpital à Saint-Dié-des-Vosges.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR 2026 :

- Maîtrise d'œuvre de la friche industrielle de Cartier Bresson à Raon-l'Etape ;
- Construction de la nouvelle Maison de l'enfance ;
- Renouvellement de l'accord-cadre portant sur la location-maintenance des systèmes de reprographie, numérisation et impression numérique ;
- Marché de prestations de communication portant sur le Campus CAMBIUM ;
- Achat de projecteurs scéniques LED et d'équipements associés.

► CHIFFRES CLÉS :

- 23 marchés notifiés ;
- 19 939 758 € attribués dans le cadre des marchés publics.

secretariat_general@ca-saintdie.fr

- ♦ **Le service des assemblées assure de manière transversale la gestion, le fonctionnement et l'organisation des assemblées de la collectivité (bureau, conférence et conseil communautaire). Ce service intervient dans tout le processus de préparation des assemblées et des actes de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, depuis la proposition des ordres du jour jusqu'au contrôle de légalité des actes.**

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- 8 conseils communautaires ;
- 255 délibérations du conseil communautaire ;
- 8 conférences communautaires ;
- 5 bureaux décisionnels ;
- 55 délibérations du bureau décisionnel ;
- 22 bureaux informels ;
- 16 décisions prises par le Président ;
- 42 arrêtés pris par le Président.

instances@ca-saintdie.fr

◆ **Le service des assurances est responsable de la gestion des contrats d'assurance de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.**

► CHIFFRES CLÉS :

- 101 707 m² de bâtiments ;
- 17 expositions ;
- 104 stations d'épuration, d'assainissement, de pompage ou de potabilisation ;
- 120 véhicules ;
- Des dizaines de manifestations, concerts et autres réunions décentralisées ;
- 32 sinistres ouverts.

◆ **Le service des archives est chargé de récupérer, stocker et communiquer l'ensemble des documents archivés ou à archiver.**

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- Collecte, tri, classement et conservation des archives des syndicats et communauté de communes ayant fusionnés ;
- Réagencement des archives dans l'ancienne médiathèque Victor Hugo ;
- Recensement, tri, reconditionnement, récolement et classement des archives et des dépôts sauvages ;
- Accompagnement et formation des référents archives des directions de la Communauté d'agglomération dans leurs missions ;
- Établissement du tableau de gestion et de conservation des archives ;
- Suivi des procédures à destination des services versants (mise en place de bordereaux de versement, d'élimination et de retrait des dossiers, de bordereaux de consultation) ;
- Animation «découverte des archives» lors de la journée Includay organisée par l'ADAPEI.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Mise à jour des tableaux de récolement l'Agglomération et établissement du procès-verbal de décharge électoraux ;
- Préparation à l'archivage électronique en lien avec la Direction des Systèmes d'Information ;

- Réflexion autour d'un instrument de recherche par la collectivité à destination des maires et secrétaires généraux des communes de la Communauté d'agglomération.

archives@ca-saintdie.fr

- ◆ **Le service moyens généraux assure les missions nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation, en matière d'entretien, de courrier, d'accueil, de logistique, de reprographie, de gestion de bâtiments, et de marchés transversaux.**

► CHIFFRES CLÉS :

- 34 états des lieux d'entrées et de sorties du dépôt ferroviaire de Senones ;
- Moyenne des appels par an : 72 000 ;
- Moyenne des personnes accueillies : 8 900.

secretariat_general@ca-saintdie.fr



LE SERVICE À LA POPULATION

Il regroupe 4 pôles :

◆ « France Services »

Le maillage des Maisons France Services a pour objectif de garantir à chaque habitant un accès équitable et de proximité aux services essentiels du territoire : éducation, santé, culture, mobilité, sport, ainsi qu'à l'accompagnement administratif et social.

Ces structures constituent un point d'entrée unique pour les démarches du quotidien, en apportant information, conseil et accompagnement personnalisé aux usagers.

Grâce à cette organisation territoriale, l'Agglomération assure la présence de permanences à moins de 20 minutes de chaque habitant, renforçant ainsi la cohésion et l'égalité d'accès aux services publics.

► CHIFFRES CLÉS :

- 5 sites principaux ; 4 antennes ; 7 permanences « itinérantes » ; 14 conseillers France Services ;
- 41 422 personnes accueillies dans les Maisons France Services ;
- 53 824 demandes traitées en 2025 ;
- 19 partenaires (Cap emploi, MDPH, CPAM, URSSAF etc...)

emilie.jessel-houssemand@ca-saintdie.fr

◆ « Sport et association » qui organise les activités physiques et sportives pendant les périodes scolaires et extrascolaires, gère les installations sportives, élabore et suit les budgets.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- Promotion de la pratique sportive locale ;
- Gestion des circuits VTT et pédestres ;
- Gestion de l'entretien des sites naturels d'escalade ;
- Gestion de trois installations sportives intercommunales (Saint-Jean-d'Ormont, Saint-Michel-sur-Meurthe et Corcieux) ;
- Gestion des dossiers de demande de subventions.

► CHIFFRES CLÉS :

- 204 995€ de subventions de fonctionnement allouées aux clubs sportifs ;
- 561 695€ de subventions accordées aux associations sportives et culturelles.

sports@ca-saintdie.fr

◆ « Vie étudiante » qui favorise le développement des relations entre les établissements d'enseignement supérieur et la collectivité.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- Organisation de la 4ème journée d'intégration à destination des étudiants ;
- Développement des relations entre les établissements supérieurs et la collectivité

► CHIFFRES CLÉS :

- 12 établissements supérieurs sur le territoire de l'agglomération ;
- 1 000 étudiants sur le territoire ;
- 377 étudiants présents lors de la deuxième journée d'intégration des étudiants.

direction_sports@ville-saintdie.fr

- ◆ « Jeunesse » qui propose tout au long de l'année des activités sportives, culturelles et de loisirs variées, organise la formation des animateurs (BAFA), accompagne les mineurs vers une expérience professionnelle, et assure l'élaboration ainsi que le suivi des budgets.

► PRINCIPALE RÉALISATION 2025 :

- Élaboration des actions jeunesse dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (champs d'interventions : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, espaces de vie sociaux, adolescence, formation...)

murielle.chevrier@ca-saintdie.fr



LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les missions du service sont encadrées par le Contrat de Ville signé en 2015 puis renouvelé en 2024, qui sert de document de référence pour la Politique de la Ville. Ce contrat engage l'ensemble des signataires à mener des actions concertées visant à améliorer le quotidien des habitants des quartiers populaires.

Les principales missions du service :

- Mise en œuvre des orientations stratégiques et politiques en lien avec la Politique de la Ville ;
- Animation et participation aux instances techniques et de pilotage, en collaboration avec l'État et les partenaires locaux ;
- Mise en place et animation de réseaux d'acteurs locaux et associatifs ;
- Élaboration et gestion des programmations annuelles d'actions, en assurant leur cohérence et suivi administratif, financier et opérationnel ;
- Promotion et suivi des appels à projets de droit commun ;
- Développement et coordination des actions en concertation avec les services et partenaires locaux dans les quartiers prioritaires.

Le Contrat de Ville (2024 – 2030) « Engagements Quartiers 2030 »

Le Contrat de Ville (2024 – 2030) « Engagements Quartiers 2030 » a été signé le 10 septembre 2024 par l'État, la Communauté d'agglomération Saint-Dié-des-Vosges. Cette contractualisation engage d'autres partenaires majeurs (17 signataires), à savoir notamment le conseil départemental des Vosges, le conseil régional du Grand Est, l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges ou encore les bailleurs sociaux (Vosgelis et le Toit Vosgien).

Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Contrat de Ville est le document-cadre définissant les axes d'action publique en faveur des quartiers prioritaires du territoire communautaire. La Politique de la Ville est ainsi une politique publique de cohésion sociale et territoriale, qui vise à réduire les inégalités entre des quartiers en décrochage socio-économique et le reste de l'aire urbaine.

Cinq axes structurent le Contrat de Ville :

- Émancipation ;
- Emploi ;
- Cadre de vie ;
- Engagement et citoyenneté ;
- Sécurité.

Outre les axes d'action précités, ce cadre contractuel permet le renforcement du droit commun, par le déblocage de crédits spécifiques, dédiés aux quartiers prioritaires.

L'objectif est de favoriser l'émergence d'actions innovantes, en complément du droit commun et en cohérence avec les objectifs du Contrat de ville.

Les crédits de droit commun sont entre autres les fonds versés par l'État, ses ministères et ses agences (ministère de la Justice, Agence de Services et de Paiement pour les Contrats aidés, ministère aux Droits des femmes, Éducation Nationale etc...), par les établissements publics (caisse des dépôts, caisse d'allocations familiales, agence régionale de santé...), conseil départemental, conseil régional...

Les bailleurs sociaux et les fondations peuvent également être mobilisés.

En 2025, 31 actions, dispositifs, projets, représentent un coût global de 225 941 € des fonds dédiés de l'État pour la Politique de la Ville auxquels s'ajoutent les crédits d'abattements de l'exonération sur le foncier bâti d'un montant global de 502 460 €.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- Co-financement de la création d'un garage solidaire ;
- Mise en œuvre d'un service de mobilité solidaire destiné à accompagner l'insertion professionnelle ;
- Accompagnement au développement d'une activité de nettoyage et d'entretien comme support d'insertion ;
- Développement de projets multigénérationnels en lien avec les établissements de personnes âgées situés dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;
- Aménagement d'un tiers lieu destiné à accueillir les réunions partenariales et à y mettre en œuvre les actions de proximité ;
- Développement d'actions encourageant la mutualisation des moyens partenariaux ;
- Implication des bailleurs sociaux dans les actions mises en œuvre et dans l'animation globale des quartiers.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Développement d'activités au tiers lieu et travail partenarial pour compléter l'offre de services ;
- Accompagnement du développement de l'offre de mobilité solidaire en lien avec conseil départemental des Vosges notamment avec la création d'une branche véhicules sans permis ;
- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt destiné à financer des projets visant à accompagner l'insertion professionnelle ;
- Mise en place d'un règlement de fonctionnement d'un fonds de participation des habitants destiné à financer des projets à l'initiative des habitants ;
- Mise en œuvre d'un parcours d'accompagnement global et individualisé à destination de femmes éloignées de l'emploi. Coursus de formation de 4 mois, intégrant de multiples professionnels, porté par la Politique de la Ville, le conseil départemental des Vosges et le Centre Communal d'Actions Sociales de Saint-Dié-des-Vosges. Coursus expérimental destiné à favoriser le retour à l'emploi.
- Travail participatif autour de projets visant à développer la renaturation des espaces urbains en Quartier Politique de la Ville ;
- Mise en œuvre de la programmation annuelle ;
- Mise en place de comité de suivi régulier de l'abattement de Taxe Foncière sur les propriétés bâties avec les bailleurs sociaux.

elhame.el-allami@ca-saintdie.fr



LE RÉSEAU « ESCALES »

Le réseau « Escales » est composé des médiathèques d'Étival-Clairefontaine, de Fraize, de Raon-l'Étape, de Senones, Jean-de-la-Fontaine et de la Boussole, pôle culturel et touristique, à Saint-Dié-des-Vosges. Ces six bibliothèques municipales devenues intercommunales sont réparties sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Chacune possède des collections riches et variées qui feront découvrir aux usagers des genres et auteurs nouveaux ainsi que l'histoire de leur commune et de leur bassin de vie grâce à un fonds local spécifique.

Ouvert à tous les publics, le réseau des médiathèques a pour mission de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation permanente et à la pratique culturelle. Les différents sites sont des lieux de ressources documentaires, de travail, de découvertes, de rencontres et d'animations diverses.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- Lancement d'une enquête de publics à la Boussole ;
- Lancement d'un fonds tournant de jeux de société dans toutes les médiathèques ;
- Labellisation Facile à Lire (FAL) et création d'un fonds tournant de documents FAL dans les médiathèques ;
- Réaménagement des médiathèques de Jean de la Fontaine, Raon-l'Étape et la Boussole ;
- Participation à des événements nationaux et locaux : les Nuits de la Lecture, Partir en Livre, les Journées européennes du patrimoine, le Festival international de Géographie, Polar sur Meurthe ;
- Lancement de nouveaux temps-forts à l'échelle du réseau : Bébés en Escales, Escales au Japon, Quinzaine de la BD ;
- Lancement de la première journée de rencontre des bibliothèques du territoire de la Communauté d'agglomération.

► CHIFFRES CLÉS :

- 6 335 inscrits actifs ;
- 170 906 entrées dont 137 912 à la Boussole ;
- 264 514 prêts de documents dont 193 849 à la Boussole ;
- 351 actions de médiation pour 11 281 participants ;
- 499 accueils de groupe pour 9 403 participants.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Evolution de l'offre et de l'organisation du réseau « Escales », et plus particulièrement des horaires des médiathèques ;
- Structuration et poursuite de la médiation culturelle à l'échelle du réseau des médiathèques. Rédaction de la charte de l'action culturelle ;
- Remise à niveau et dynamisation de la communication du réseau.

escales@ca-saintdie.fr



MUSEE PIERRE NOEL
MUSEE DE LA VIE DANS LES HAUTES-VOSGES

LE MUSÉE PIERRE-NOËL ET PATRIMOINE

Le Musée Pierre-Noël accueille les visiteurs sur trois niveaux d'expositions, présentant les richesses patrimoniales, artistiques et naturelles du territoire à travers ses sept collections permanentes. Labellisé « Musée de France », il propose également des expositions temporaires et des temps forts annuels pour offrir aux visiteurs une expérience culturelle enrichissante et diversifiée. Grâce aux différents supports développés par le service de médiation, le musée souhaite sensibiliser les scolaires, les structures d'accueil, les associations et les visiteurs individuels à la connaissance du patrimoine et à l'attrait pour les diverses formes d'art. Les visites, ateliers de pratique, livrets-jeux et dispositifs participatifs sont conçus dans une optique d'ouverture, permettant à chaque visiteur de découvrir les œuvres de manière simple et ludique et de développer son regard artistique.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- Expositions Zébrures (dans le cadre de la résidence-éveil du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel), Paul Descelles et Ameublements de pouvoir ;
- Participation à la Nuit européenne des musées, aux Journées européennes de l'archéologie, aux Journées européennes du patrimoine et au Festival international de Géographie ;
- Poursuite du chantier de récolement des collections militaire et ornithologique du Musée Pierre-Noël ;
- Remaniement du parcours beaux-arts pour intégrer les acquisitions récentes (Manessier, Venner).

► CHIFFRES CLÉS :

- 13 237 visiteurs au Musée Pierre-Noël dont 2 668 scolaires ;
- 1 237 visiteurs au Centre d'Interprétation et de Documentation de la Menelle dont 832 scolaires ;
- Plus de 1 200 visiteurs sur l'ensemble du territoire le weekend des Journées Européennes du Patrimoine ;
- Une esquisse peinte de Paul Descelles et un ensemble de militaria de la Première Guerre mondiale acquis pour les collections du Musée Pierre-Noël (achat à l'hôtel des ventes / don d'un particulier) ; 19 tableaux de Paul Descelles restaurés par quatre ateliers de restaurateurs agréés.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Avancement du chantier de récolement de la collection militaire du Musée Pierre-Noël et versement des notices d'œuvres sur la base Joconde du ministère de la Culture ;
- Finalisation des travaux de sécurisation (caméras, alarme) et de rénovation (étanchéité, éclairage de la salle d'exposition) du Musée Pierre-Noël ;
- Finalisation du projet de mise en valeur de stèles militaires à côté du Centre d'Interprétation et de documentation de la Menelle ;
- Réouverture de la scierie de la Hallière après reconstruction ;
- Ouverture du chemin des déportés entre Moussey et le château de Belval.



LE CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'éducation artistique et culturelle a pour objectif d'encourager la participation de tous les habitants d'un territoire, notamment la jeunesse, à la vie artistique et culturelle, dans une logique d'égalité des chances, en développant des actions de proximité.

C'est une éducation à l'art et par l'art.

Un parcours reposant sur trois piliers : rencontrer, pratiquer, apprendre.

Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle est un accord établi entre des partenaires et des collectivités afin de garantir la mise en œuvre de l'EAC sur un territoire. Sur l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, il est actif depuis 2020, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est, le Département des Vosges et l'Académie Nancy-Metz.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 :

- Appel à projet académique et hors temps scolaire : interventions d'artistes sur le territoire, soit 34 projets menés pour plus de 2 000 enfants et jeunes bénéficiaires ;
- Parcours de découvertes artistiques « Les Petits Mondes de l'Art » : organisation de 12 journées thématiques, dont 1 hors temps scolaire et 1 hors ville-centre organisées pour 555 enfants ;
- Nouvelle collaboration artistique avec la Compagnie Zapoï pour la « Résidence-éveil » dédiée à la petite enfance : des formations professionnelles, deux spectacles ont composé un parcours de découvertes pour les plus jeunes, majoritairement âgés de 6 mois à 6 ans. Total de plus de 2 700 bénéficiaires dont 1 700 enfants ;
- Éveil et éducation musicale : circulation sur toute l'Agglomération d'une musicienne-intervenante ayant réalisé 230 séances pour plus de 1 150 bénéficiaires dont 800 enfants ;
- Résidence de territoire : présence artistique longue en Val de Neuné d'un écrivain, Nicolas Turon, qui a circulé sur les 9 communes pendant 6 semaines pour aller à la rencontre des habitants et les valoriser au travers d'une gazette, « l'Inutile ». 430 bénéficiaires dont 230 enfants ;
- Organisation de rencontres partenariales avec l'ensemble du Pôle Culture pour améliorer l'accès à l'art et à la culture pour les étudiants et le secteur médico-social ;
- Signature de la convention Caravelle permettant la mise en place sur l'intercommunalité d'une aide à la mobilité pour les élèves des écoles vers des sites culturels. Mise en place du dispositif et gestion des premières demandes.

► CHIFFRES CLÉS :

- 985 bénéficiaires des actions du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle ;
- Près de 55 % d'établissement scolaires participants, soit 5 224 enfants et jeunes adultes et 1 761 adultes.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Poursuite des actions désormais bien ancrées du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel : appel à projet académique et hors temps scolaire, Les Petits Mondes de l'Art, Résidence-éveil (poursuite de la collaboration avec la Cie Zapoï), éveil et éducation musicale, résidence de territoire (cette fois en Vallée de la Plaine avec le photographe Arthur Perrin) ;
- Préparation de l'étude sensible devant se dérouler sur tout le territoire en 2026/2027 suite à 6 années de mise en œuvre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel sur l'Agglomération.

delphine.courant@ca-saintdie.fr





L'ÉTINCELLE, LES ARTS DE LA SCÈNE

L'Étincelle programme une saison de spectacles professionnels de toutes les disciplines (théâtre, danse, marionnettes, musique, cirque, humour, etc) pour tout âge dans trois salles à Saint-Dié-des-Vosges : l'Espace Georges-Sadoul, la NEF et la salle François Cholé du Musée Pierre-Noël.

Elle accompagne la création, accueille des compagnies en résidence dont elle cofinance les projets.

Sa saison propose également des spectacles dans les communes rurales, en salle ou dans des lieux non-dédiés (bars, chez l'habitant, écoles, ...).

L'été, l'Étincelle présente un programme de spectacles en espace public gratuits, fédérateurs au sein de la Communauté d'agglomération.

Les artistes invités sont choisis pour éveiller la curiosité, le sens critique, faire découvrir la diversité des esthétiques de la création contemporaine, participer à l'émancipation des citoyens.

Par ses choix artistiques et le partage d'expériences collectives uniques, l'Étincelle contribue à la cohésion de la communauté des habitants de l'Agglomération.

La programmation de 2025 fut une année de transition entre deux directions.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- Une Étincelle qui rayonne au sein de l'Agglomération : « Claudette » (Compagnie Fées du Logis) à 2 séances à Plainfaing, « Sous Terre » (Compagnie Matiloun) 2 séances à Moyenmoutier, « L'Atlas des franchissements » (Compagnie l'Etendue) en résidence avec une présentation publique à Le Saulcy, « 449 secondes » (Compagnie Piedbouche) en résidence avec 3 séances à Corcieux, « Pur Créole » (Compagnie Histoire d'Eux) en repas-spectacle à Provençères-et-Colroy, « Le Manipuloparc » à Corcieux, « Projet Carotte » (Compagnie l'Arrière Cour) pour des sorties de résidence à Fraize et à Moyenmoutier, « Zak Rythmic » (Via Danse, Centre chorégraphique national de Franche-Comté) à Celles-sur-Plaine, « La Vie en Vrai » (Compagnie les Louves à Minuit) à Plainfaing et Saint-Remy ;
- Les quartiers Kellermann et Saint-Roch de Saint-Dié-des-Vosges, sites de partage artistique ;
- Les résidences à la NEF donnent lieu à des sorties de chantier partagées avec le public qui a ainsi l'occasion de voir un spectacle se construire et d'échanger avec les équipes artistiques.
- Plusieurs spectacles sont présentés à la NEF dans le cadre de la programmation, principalement des spectacles à destination du jeune public.
- En juin, la Compagnie Lu² a clôturé sa résidence de 3 ans avec « Drive-In Artistique », installé dans le quartier de Kellermann qui a rassemblé les habitants du centre-ville et du quartier ;
- Un moment fort et généreux de partage avec « Kamuyot », pièce chorégraphique du Ballet de l'Opéra national du Rhin présentée dans un gymnase du quartier Saint-Roch et qui termine avec la participation de l'ensemble du public ;
- La programmation estivale 2025 composée de 5 spectacles gratuits, 9 représentations dans 9 sites différents a réuni 1.600 spectateurs ;
- Proposition d'ateliers de pratique artistique pour tous : introduction à la danse hip-hop, fabrication d'une marionnette à emporter chez soi.

► CHIFFRES CLÉS 2025 :

- 31 spectacles proposés ;
- 64 représentations dont 15 en itinérance ;
- 27 représentations scolaires ;
- 8.800 spectateurs.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Proposition de formes artistiques au plus près des habitants des communes rurales ;
- Développement des spectacles participatifs ;
- Augmentation de la programmation à l'Espace Georges-Sadoul ;
- Mise en place d'une politique tarifaire incitative

contact@letincelle.sddv.fr





LE CONSERVATOIRE OLIVIER-DOUCHAIN

Le Conservatoire Olivier-Douchain, établissement d'enseignement artistique à rayonnement intercommunal spécialisé en musique, est reconnu pour la qualité de sa pédagogie et son rayonnement sur le territoire de la Communauté d'agglomération et au-delà. Il propose une quarantaine de disciplines musicales, tant individuelles que collectives, ainsi que de nombreux ensembles et ateliers.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 (1^{ER} ET 2^{ÈME} TRIMESTRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 ET 1^{ER} TRIMESTRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026) :

- Élèves et professeurs ont participé à 188 actions menées sur tout le territoire de la Communauté d'agglomération, au sein du Conservatoire et avec les orchestres associatifs du territoire. Quelques exemples d'actions organisées par le conservatoire : goûters musicaux en EHPAD, jam session pop rock'n blues, concerts du Pop Orchestra, concerts du Big Fat Band ainsi que des projets pluridisciplinaires et scénographiés comme « Pour la Planète », « Carmen dans tous les États », « Bach et ses amis », des concerts en partenariat avec des écoles de musique du Grand Est (« Tutti Flauti »), des master-class avec des artistes extérieurs et des concerts dans toutes les esthétiques (musiques anciennes, musiques traditionnelles, jazz et musiques actuelles) ;
- Participation aux concerts des divers orchestres du territoire incluant les cérémonies patriotiques ainsi que des projets d'envergure : Festival du Film italien des Vosges avec l'Harmonie Municipale de Raon-l'Étape et tournée en Corse « Sinfonicu Corsica u ritornu » avec 4 concerts à Ajaccio, Porto-Vecchio et Biguglia ;
- Accueil de plusieurs artistes : Trio Suzanne aux Yeux Noirs, Roots4Clarinets, artistes de l'AJAM, la troupe Burkina Azza, Franck Agulhon, Charly Davot, Olivier Moulin et Stann Duguet ;
- Participation continue à des événements sur tout le territoire : Festival International de Géographie, Octobre Rose, défilés de la Saint-Nicolas, marchés de Noël, Carnaval de la Forêt, Carnavals, Balade en musique à Senones, 30^{ème} concours musical réunissant 237 candidats du Grand Est, fêtes de la musique, don du sang et 2^{ème} gala des EHPADs ;
- Interventions en milieu scolaire et Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle : le Conservatoire a participé aux six Itinéraires mis en place par le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle « Les Petits Mondes de l'Art » et a proposé plusieurs actions en milieu scolaire dont le conte musical « Adelin » de Marion Baborier présenté à 800 élèves de la Communauté d'agglomération. L'intervenante de l'Agglomération en milieu scolaire du conservatoire a poursuivi ses interventions dans 19 villes du territoire ;
- L'orchestre à l'école du groupe scolaire Vincent Auriol a continué sa belle progression et a permis aux élèves du CE2 au CM2 de s'éveiller à la musique pendant toute l'année scolaire accompagnés de leur parrain 2025, Youssef Essawabi ;
- Mise en place d'un Conseil Pédagogique.

► OBJECTIFS ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026 :

- Finalisation du dossier de demande de classement, dossier qui a été envoyé le 4 juin 2025 et annonce de la labellisation par madame la Ministre de la Culture le 15 janvier 2026 ;
- Poursuite de notre mission d'éducation artistique et culturelle au travers du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle, de l'orchestre à l'école et des interventions en milieu scolaire de l'intervenante de l'Agglomération ;
- Poursuite de notre mission de rayonnement sur le territoire ;
- Poursuite des partenariats actuels et création de nouveaux partenariats ;
- Poursuite de notre mission d'aide à la pratique amateur avec la participation de professeurs et d'élèves aux nombreux ensembles associatifs du territoire.

► CHIFFRES CLÉS :

- 818 inscriptions à une pratique musicale en juin 2025 ;
- 40 agents ;
- 8 sites ;
- 7 responsables de sites.

conservatoire@ca-saintdie.fr



L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme Intercommunal joue un rôle de metteur en scène du territoire, contribuant activement à son attractivité et à son développement touristique.

Ses missions principales sont les suivantes :

- accueillir, informer et conseiller les visiteurs ;
- promouvoir la destination ;
- collecter, gérer et diffuser l'information touristique ;
- fédérer et animer le réseau des socio-professionnels ;
- commercialiser des offres et prestations touristiques.

Ces missions sont assurées par des professionnels du tourisme au sein de six bureaux d'information touristique situés à Corcieux, Fraize, Plainfaing, Raon-l'Étape, Senones et Saint-Dié-des-Vosges.

L'action de l'Office de Tourisme s'articule autour de quatre pôles d'activités : accueil, commercialisation, communication et partenariats.

La destination se positionne comme une "montagne de trésors", offrant une diversité de saveurs locales, d'activités de pleine nature, de loisirs, un patrimoine architectural et historique remarquable, ainsi qu'un cadre propice au ressourcement.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

Accueil des visiteurs

- Accueil de plus de 50 000 visiteurs dans les bureaux d'information touristique du territoire.
- Déploiement d'actions « hors les murs » (campings, événements majeurs, période estivale, salons) ;
- Mise en place d'éco-compteurs sur plusieurs sites afin de mieux analyser les flux et adapter l'offre d'accueil.

Commercialisation

- Réceptif : conception d'une nouvelle visite guidée du camp de la Bure, en partenariat avec la société Philomatique ;
- Billetterie : développement d'une offre d'activités de montagne structurée sur les quatre saisons ;
- Mise en place sur la plateforme du CNAS de nos visites guidées et de nos explore games ;
- Boutique : création d'une gamme identitaire au nom de la destination, intégration de nouveaux produits locaux et mise en place de 2 boutiques décentralisées chez nos partenaires : le camping des lacs et l'hôtel « altitude spa » à Pierre-Percée ;
- Relations acteurs : participation à des salons spécialisés (CSE), développement de produits packagés avec l'Office de Tourisme de Baccarat et actions de promotion auprès des autocaristes. Le Pack « Le bonheur est dans la forêt », un séjour de reconnexion à la nature, combinant hébergement insolite, gastronomie locale et séances de sylvothérapie au cœur du massif vosgien, a été présenté au Salons thermalies à Paris et a vraiment attiré l'attention et suscité beaucoup d'intérêt. En moyenne 70 cartes postales par séjour ont été distribuées ;
- Exposition : organisation de deux expositions à la Boussole : HWK et ONAC.

Communication

- Lancement de la chaîne TikTok à la destination de la population ;
- Organisation d'un concours de Noël ;
- Lancement d'une consultation pour le renouvellement de la photothèque ;
- Édition de brochures avec un système automatisé.

Réseau de partenaires

- Renforcement du réseau local via l'organisation de cafés-rencontres thématiques ;
- Poursuite de l'action « Hébergement chez l'habitant » ;
- Développement de la marque blanche auprès des institutionnels et des socio-professionnels ;
- Mise en place de formations en lien avec la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Événementiel

- Poursuite de l'événement « Mai à vélo » sur la voie verte de la Haute Meurthe.

Projets

- Création d'un défi-jeu à destination des adolescents à Senones ;
- Mise en place d'un outil de découverte audioguidée du petit patrimoine rural (Wivisit).

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

Accueil

- Lancement du projet d'accueil mobile (été 2026) ;
- Renouvellement de la labellisation « Destination d'excellence » ;
- Obtention du label « Tourisme et Handicap » pour Senones et Saint-Dié-des-Vosges ;
- Déploiement de relais d'information touristique chez les socio-professionnels ;

Commercialisation

- Création d'une visite guidée costumée pour enfants à Senones ;
- Création d'une visite historique à Fraize ;
- Création d'un city croquis sur Corcieux ;
- Création d'une visite guidée sur le thème art nouveau ;
- Mise en place d'un outil de découverte audioguidé du petit patrimoine rural (Wivisit) ;
- Mise en valeur de nos boutiques avec une formation dédiée et mise en place du « click and collect » sur le site Internet ;
- Prolongement de l'implantation de nos « produits boutique » dans certaines structures partenaires.

Communication

- Lancement d'une consultation pour la réalisation d'une vidéo phare ou de capsules promotionnelles ;
- Amélioration du parcours client sur le site internet, avec intégration de solutions d'intelligence artificielle ;

Partenariats

- Collaboration avec le service déchets pour la mise en place d'un « Gourmet Bag » ;
- Renforcement du déploiement de la marque blanche auprès des institutionnels et des socio-professionnels.

tourisme@ca-saintdie.fr





LE SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a pour ambition de valoriser les entreprises, de les accompagner dans leur développement, d'accompagner les implantations et de leur permettre d'investir pour l'avenir. Concrètement, cela veut dire :

- Développer et animer le réseau d'ambassadeurs identifiés et engagés autour de la marque « Saint-Dié, Vallées des Vosges – Vivre » (SD3V) ;
- Animer un réseau de partenaires mobilisés pour optimiser le soutien financier apporté aux entreprises et pour répondre à leurs volontés de développement,
- Mobiliser les acteurs de l'immobilier d'entreprise en animant le guichet d'accueil des entreprises et en alimentant un catalogue de disponibilités foncières et immobilières à vocation économique ;
- Accompagner les entreprises, en lien avec les financeurs et organismes de formation, dans leurs process d'embauches, de montées en compétences pour les actifs et futurs actifs.

► LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

• **RESTER SUR LE TERRITOIRE**

- Le réseau des ambassadeurs de la marque « Saint-Dié, Vallées des Vosges – Vivre » est passé de 52 à son lancement à 140 fin 2025. Une carte interactive de localisation est disponible sur le site internet de la Communauté d'agglomération ;
- 9 animations thématiques en entreprises avec une moyenne de 31 participants ;
- Une soirée « Un Territoire au Service des Entreprises#6 » qui a eu lieu le 16/12/2025 au sein de la NS Weisrock à Saulcy-sur-Meurthe a regroupé une centaine de participants ;
- 20 newsletters « l'Éco de l'Agglo » parues - 1927 adresses mail sur la liste principale de diffusion du service ;
- 74 parutions de posts sur la page LinkedIn de la marque avec une moyenne de 887 vues et 176 clics. La page compte 1183 abonnés.

• **SE DÉVELOPPER**

- 185 entreprises rencontrées par l'ensemble du service ;
- Le maintien du Fonds de Soutien aux Commerces de Proximité, financé à 100% par l'Agglomération pour accompagner le développement, et la modernisation de 12 commerces ;
- L'attribution d'aides à l'immobilier d'entreprise a soutenu 6 projets pour l'acquisition de bâtiments d'activité, financé à 100% par l'Agglomération ;
- L'attribution d'aides à l'immobilier d'entreprise a soutenu 18 projets pour la rénovation ou la construction de locaux d'activité, en co-financement avec le Département des Vosges ;
- 389 établissements ont été accompagnés par le service en 2025.

• **S'IMPLANTER**

- Le travail collaboratif mené avec l'Agence de développement économique des Vosges (Vosges&Co) a permis de répondre aux sollicitations de prospects cherchant à s'implanter sur le territoire et ont été accompagnés dans leurs démarches.

- Dans le cadre de Cambium : préfiguration et étude de faisabilité du bâtiment dit Machine à Papier. Cela permettra à terme de soutenir l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire et dans le cadre de la démarche de Campus ;
- Promotion du territoire en dehors de ses frontières dans le cadre du Salon Milipol qui a permis de signer une convention de partenariat entre le Cluster EDEN et Cambium.

• INVESTIR POUR L'AVENIR

- 5 comités de pilotage « Territoires d'Industrie » et autant de groupes de travail permettant d'identifier les thématiques liées à la valorisation des compétences et à la mise en place d'actions liées aux transitions énergétiques écologiques comme prioritaires ;
- 1 Comité de Pilotage du programme Cambium permettant de signifier à ses membres la montée en puissance de ce même programme aux côtés de partenaires stratégiques tels que : Etat, Organisme de Formations, Entreprises, Filières, Cluster EDEN...
- 8 rencontres permettant de faire le suivi de la formation en Bijouterie Joaillerie développée au sein du CFAi UIMM, du lycée Beaumont et du GRETA pour répondre aux besoins des entreprises Orest et Aurigane ;
- Le renforcement des actions à mener dans le cadre du contrat de réciprocity notamment sur la filière bois ;
- L'inauguration du Campus connecté le 11 septembre 2025. Au 31 décembre, 17 étudiants sont inscrits au sein du Campus connecté : âgés de 19 à 41 ans, ils préparent diverses formations : BTS, titre professionnel, Bachelor, préparation au concours de la fonction publique, licence, titre d'ingénieur....
- Avancées notables des travaux de requalification du bâtiment Saint-Louis de Cambium Formations, permettant ainsi de se projeter dans une rentrée des étudiants sur site en 2026-2027.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Poursuivre l'accompagnement dédié aux entreprises et le conforter (visites, relevé de besoins, recrutement, aide financière, implantation...) ;
- Pérenniser le développement du réseau « Saint-Dié-Vallées des Vosges - Vivre » et en faire un outil de développement, vitrine du territoire ;
- Faire de la labellisation « campus connecté » un outil de développement et de mise en cohérence de l'offre de formation sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;
- Proposer un plan d'animations territoriales répondant aux besoins des entreprises qu'elles soient agricoles, artisanales, commerciales, de services ou industrielles.

economie@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DE L'URBANISME

La direction de l'Urbanisme agit en tant que service instructeur des autorisations d'occupation des sols pour 83 communes, dont 5 au sein de la Communauté de Communes de Gérardmer Hautes Vosges, 15 dans la communauté de communes de Bruyères-Vallons des Vosges, et 63 dans la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Le service est chargé de :

- Examiner les demandes d'autorisation d'occupation des sols, telles que les permis de construire, les déclarations de travaux, ainsi que les déclarations d'intentions d'aliéner ;
- Renseigner et informer les élus ainsi que les particuliers.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- 726 permis de construire ;
- 2 023 déclarations préalables de travaux ;
- 26 permis de démolir ;
- 22 permis d'aménager ;
- 1 703 certificats d'urbanisme ;
- 1 077 déclarations d'intention d'aliéner.

► PRINCIPAL OBJECTIF 2026 :

- Mise en place de la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

urbanisme@ca-saintdie.fr



LE SERVICE ENFANCE

I - LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) :

Le Relais Petite Enfance est un centre d'information, d'échange, d'écoute et d'animations collectives destiné aux parents, aux enfants et aux assistants maternels agréés de toute la Communauté d'agglomération.

Le Relais Petite Enfance est un centre d'information où l'on trouve :

- Les différents modes d'accueil disponibles sur le territoire ;
- Des renseignements et un accompagnement sur les droits et devoirs des parents employeurs et des assistants maternels ;
- Des informations sur les conditions d'accès et d'exercice des métiers liés à la petite enfance.

Il est également un espace de rencontres et d'échanges :

- Il favorise la professionnalisation des assistants maternels en facilitant le partage de pratiques, en fournissant des informations et en offrant une aide pour le départ en formation ;
- Il organise des animations pour les assistants maternels, les enfants et les parents, telles que des matinées d'éveil et des soirées d'informations thématiques.

Le service est réparti sur six secteurs d'intervention : Vallée de la Plaine (Raon-l'Etape), Vallée des Abbayes (Senones/ Etival-Clairefontaine), Vallée de la Fave (Provençères-et-Colroy), Vallée de la Meurthe (Saint-Léonard), le Neuné (Corcieux) et Centre (Saint-Dié-des-Vosges), il dispose de six animatrices.

► CHIFFRES CLÉS 2025

- 366 assistants maternels du territoire du Relais Petite Enfance agréés par la Protection Maternelle Infantile au 31/12/2025 ;
- 1440 familles avec enfants de moins de 3 ans sur le territoire de l'Agglomération ;
- 221 ateliers d'éveil et animations proposées aux enfants en présence du professionnel ;
- 88 événements ponctuels (spectacles, Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel, circomotricité, rencontres intergénérationnelles, bébés en escales,...) organisés par le service.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026

- Mise en œuvre du nouveau projet de fonctionnement 2026-2030 ;
- Accompagnement renforcé des projets de création de Maisons d'assistants maternels ;
- Analyse des pratiques professionnelles des assistants maternels.



rpe@ca-saintdie.fr

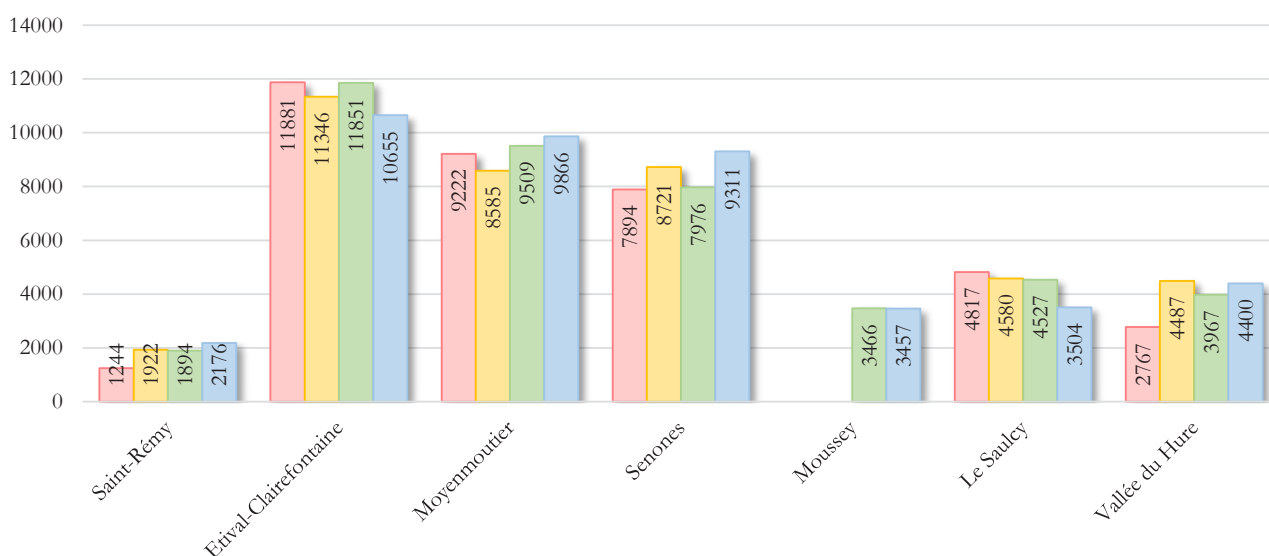
II - LES SITES D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION :

Le marché de prestation de services, signé avec l'association Lor'Anim a été renouvelé de septembre 2025 à août 2029.

Le territoire de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges compte :

- 8 sites d'accueils périscolaires, qui proposent un accueil matin et/ou soir ainsi qu'une cantine (pour le secteur Abbayes uniquement) : sur les communes de Saint-Remy, Etival-Clairefontaine, Moyenmoutier, Senones, Moussey, Ban-de-Sapt, Denipaire, Hurbache (Le Saulcy : fermé depuis septembre 2025).

Passages en pause méridienne



- 2 sites extrascolaires proposant un accueil le mercredi : Etival-Clairefontaine et Senones ;
- 4 sites d'accueils extrascolaires (vacances) : sur les communes de Senones, Etival-Clairefontaine, Nayemont-les-Fosses et Ban-de-Laveline.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026

- Poursuite des travaux de mise aux normes des sites d'accueil ;
- Suivi de l'exécution du nouveau marché public.

rpe@ca-saintdie.fr

III – LA MAISON DE L'ENFANCE

La Maison de l'Enfance Françoise Dolto constitue un pôle dédié à l'accueil et à l'accompagnement des jeunes enfants et de leurs familles.

Elle regroupe quatre services complémentaires, permettant de répondre de manière adaptée aux besoins variés du territoire, en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité et de lien social.

- **Le multi-accueil** d'une capacité de 50 places (accueil dit occasionnel ou régulier) accueille des enfants de moins de 4 ans de 7h à 19h du lundi au vendredi.

Ce service propose un cadre sécurisant et bienveillant, favorisant le développement global de l'enfant, tout en soutenant les parents dans leur rôle éducatif.

En 2025, ce sont au total 171 enfants qui ont été accueillis représentant 61 830 heures de garde, témoignant d'une forte fréquentation et d'un besoin important sur le territoire.

- **L'espace rencontre « l'Horizon »** : lieu neutre et transitoire permettant l'exercice d'un droit de visite entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents, ou toute autre personne titulaire de ce droit.

Encadré par des professionnels qualifiés cet espace garantit le respect du cadre judiciaire, tout en veillant à l'intérêt supérieur de l'enfant.

En 2025, 52 enfants ont bénéficié de ce service, pour 293 rencontres réalisées, soulignant l'importance de ce dispositif dans le maintien du lien familial.

- **Le lieu d'accueil enfants-parents « la Petite Pause »** est un espace convivial, anonyme et gratuit, ouvert aux familles avec enfants de 0 à 6 ans.

Sans inscription préalable, il permet aux parents de venir partager un moment avec leur enfant, échanger avec d'autres familles et rencontrer des professionnels.

Ce lieu favorise le soutien à la parentalité, la socialisation des enfants, et la prévention précoce des difficultés.

107 familles ont été accueillies dont 43 nouvelles familles, témoignant de l'utilité de ce service.

- **Le service accueil familial**, combine les avantages de l'accueil individuel chez une assistante maternelle salariée de l'Agglomération, et ceux de l'accueil collectif (animations, matinées d'éveil, formation, encadrement d'une éducatrice de jeunes enfants).

Ce mode d'accueil, souple et individualisé permet de répondre au plus près aux besoins des familles, tout en garantissant un cadre sécurisé et adapté pour les enfants.

En 2025, nous comptons 19 enfants inscrits sur le service, pour 18 185 heures d'accueil réalisées dans l'année.

Afin de renforcer l'équipe de la crèche familiale, une assistante maternelle a été nouvellement recrutée en octobre 2025.

francoise-dolto@ca-saintdie.fr

IV – LA MICRO CRÈCHE « LES RENARDEAUX »

La micro-crèche les Renardeaux est située à Saint-Léonard. Il s'agit d'un accueil collectif pour des enfants à partir de 10 semaines, jusqu'au 3 ans révolus.

La micro-crèche dispose d'un agrément de 10 places, et propose 3 types d'accueil : régulier, occasionnel et d'urgence.

Sa spécificité se situe au niveau des horaires atypiques : ouverte du lundi au samedi de 6h à 20h. Il n'y a pas de fermeture annuelle. La micro-crèche est composée de 7 professionnelles.

Elle se situe dans le même bâtiment que le Relais Petite Enfance secteur Meurthe. Depuis mars 2025, le bâtiment est pourvu d'un espace Snoezelen*, qui est ouvert aux différentes structures du territoire.

**Espace aménagé avec des jeux de lumières, d'ombres, de matériels sensoriels invitant à l'éveil sensoriel, au lâcher-prise. Instant de relation privilégiée dans un environnement calme et de détente.*

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

La micro-crèche a accueilli 34 enfants, ce qui représente 17 036 heures d'accueil. L'équipe s'est formée collectivement au portage en écharpe, et 3 professionnelles ont bénéficié d'une formation Snoezelen.

Les enfants ont participé aux spectacles organisés par le Pôle Culture, la structure a été représentée au Salon des familles.

Diverses sorties ont eu lieu : avec l'Ecole de la forêt, les parcs, La Boussole.

Des partenariats se sont mis en place : avec l'Ecole des nez rouges, la ferme de Cassou.

A diverses occasions, les parents ont pu participer à la vie de la micro-crèche (cafés-parents / fête des départs à l'école et accueil des nouvelles familles lors de ce temps festif).



LE SERVICE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

Le service accompagne les communes du territoire notamment via les Fonds de concours attribués aux petites communes pour la réalisation de leurs projets (espaces publics, voirie, rénovation thermique etc.). Il appuie également les petites centralités dans leurs démarches transversales de redynamisation, et plus spécifiquement les communes de Raon-l'Etape, Fraize et Plainfaing qui sont identifiées dans les programmes Bourgs-Centres – Petites Villes de Demain portés par le Département des Vosges et par l'État. Dans le cadre de la politique « habitat » de la collectivité, le service contribue à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat et porte le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de Saint-Dié-des-Vosges, en proposant un accompagnement des propriétaires de logements en cœur de ville. Il assure également la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Saint-Dié-des-Vosges et Raon-l'Etape.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- Finalisation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain sur les 3 communes Petites Villes de Demain et lancement du dispositif (communication, réunions d'information, etc.) ;
- Élaboration de la nouvelle convention et poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de Saint-Dié-des-Vosges ;
- Dans le cadre des Fonds de concours, validation de 28 dossiers qui bénéficieront d'une contribution financière de la Communauté d'Agglomération ;
- Accompagnement des communes Petites Villes de Demain dans la réalisation des projets inscrits dans leurs programmes d'actions ;
- Contribution à la finalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat, notamment suite aux avis des Personnes Publiques Associées et de différentes commissions, ainsi qu'à l'enquête publique ;
- Lancement de la Conférence Intercommunale du Logement ;
- Lancement de la conception de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier en lien avec les autres services concernés.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025 :

- Mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain des Petites Villes de Demain ;
- Mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain 2025-2029 à Saint-Dié-des-Vosges ;
- Finalisation de l'Opération de Revitalisation de Territoire de Senones ;
- Renforcement de l'accompagnement des communes dans le cadre du dispositif « Reconquête du bâti en milieu rural » ;
- Mise en place de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier en lien avec les autres services concernés.

► CHIFFRES CLÉS :

- A la fin de l'année 2025, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de Saint-Dié-des-Vosges comptabilise sur les premiers mois de la nouvelle convention 2 410 dossiers validés. Cela représente un montant de subventions de l'Agence nationale de l'habitat de 54 465 € sur 2 projets, sachant que l'année 2025 a été marquée par des difficultés dans l'instruction des dossiers par l'Agence nationale de l'Habitat. En ce qui concerne la somme totale attribuée par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, celle-ci s'élève à 54 534 € sur 11 dossiers. L'ensemble de ces dossiers représente un montant de 488 378 € TTC de travaux ;
- Dans le cadre des Fonds de Concours 2025 : 28 dossiers ont été votés en conseil communautaire pour un montant d'aides prévisionnelles de 454 144 € (avant attribution des aides des autres financeurs) et un montant total HT de travaux à hauteur de 2 537 187 € ;
- 15 actions finalisées et 33 actions en cours ou à l'étude dans le cadre de l'accompagnement des 3 communes Petites Villes de Demain(Raon-l'Etape, Fraize et Plainfaing).

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Renforcement de l'ingénierie d'accompagnement proposée aux petites communes ;
- Poursuite des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain et renforcement de la communication auprès des propriétaires ;
- Poursuite de l'appui aux Petites Villes de Demain ;
- Élaboration des documents cadres de la Conférences Intercommunale du Logement ;
- Finalisation de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier en lien avec les autres services concernés.

habitat@ca-saintdie.fr

Plus de Mares pour notre Territoire

Non, les mares ne sont pas de malodorants hôtes à moustiques ! Si elles sont souvent d'origine humaine, elles sont un véritable atout pour la nature et leurs intérêts écologiques sont nombreux...

Un rôle clé

Les mares sont des milieux de vie, une ressource alimentaire et/ou un lieu de reproduction pour de nombreuses espèces animales et végétales. Mais elles jouent aussi un rôle fondamental pour l'eau :

- régulation de la circulation : stockage en cas d'abondance, restitution en cas de manque,
- épuration naturelle par l'action filtrante de certains végétaux,
- constitution de réservoirs : réserve incendie, abreuvoir, retenue,

Elles fixent également le carbone, atout non négligeable face aux changements climatiques. Quant aux moustiques, dans une mare équilibrée, ils sont régulés par les nombreux prédateurs. Et puis, côté esthétique, c'est plutôt sympa dans nos paysages, non ?

L'union fait la force !

La trame verte et bleue (TVB) vise à permettre aux espèces de circuler, se nourrir, se reposer et se reproduire. Elle est déclinée pour l'ensemble des habitats (forêt, prairie, rivière...). Sur le territoire de l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, la trame «mare» a été établie de manière théorique à partir des plans d'eau connus et de la capacité de dispersion du triton alpestre (env. 250m). Pour affiner cette trame, un programme d'actions a consisté à :

- compléter et expertiser les plans d'eau (type, état...),
- améliorer l'attractivité de certains d'entre eux (ensoleillement, accessibilité...),
- sensibiliser et former les habitants (sorties, panneau...).

Porté par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, ce programme a bénéficié du financement de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre d'un appel à projet TVB (www.trameverteetbleue.fr).



1. Naja cendrée | 2. Triton palmé | 3. Héron cendré | 4. Larve de Dytique bordé
5. Diti des marais | 6. Libellule d'été | 7. Potamogeton à feuilles de renouée



Bergeronnette des ruisseaux
Monticola cinerea
♂ 17-20 cm ♀ 25-40 cm



Calopteryx idaeus
Calopteryx idaeus
♂ 11-13 cm ♀ 18-25 cm



Agrion à larges pattes
Zygoptera pennipes
♂ 25-30 mm ♀ 18-25 mm



Libellule d'été
Libellula depressa
♂ 50-60 mm ♀ 50-60 mm



Libellule d'été
Libellula depressa
♂ 50-60 mm ♀ 50-60 mm



Petite nymphe à corps de feu
Pyrrhosoma nigropuncta
♂ 30-40 mm ♀ 20-40 mm



Aeshne bleue
Aeshna cyanea
♂ 67-75 mm ♀ 59-120 mm

Salicaire commune
Salix repens
♂ 80-120 cm



a. Geris - *Geris leucis* ♂ 8-10 mm
b. Naja cendrée - *Naja cinerea* ♂ 16-20 mm
c. Larve d'Aeshne* - *Aeshna* sp. ♂ 40-50 mm
d. Larve d'Agrion* - *Zygoptera* sp. ♂ 40-50 mm
e. Dytique bordé - *Dytiscus marginalis* ♂ 10-15 mm
f. Planorbe - *Planorbidae* sp. ♂ 20-30 mm
g. Limnée - *Limnaea stagnalis* ♂ 50-60 mm
h. Aselle - *Asellus aquaticus* ♂ 8-15 mm
i. Gammarus - *Gammarus pulex* ♂ 8-15 mm
j. Grand hydrophile - *Hydrophilus piceus* ♂ 34-40 mm
k. Larve de Dytique bordé - *Dytiscus marginalis* ♂ 10-15 mm

* Aeshnes et agrions sont des odonates, autrement dit... des libellules !



Triton palmé
Lasioplon helveticum
♂ 6-8 cm



Grenouille verte
Pelodytes punctatus
♂ 7-13 cm



Grenouille rousse
Rana temporaria
♂ 6-10 cm



Triton alpestre
Ichthyosaurus alpestris
♂ 8-11 cm



Crapaud commun
Bufo bufo
♂ 7-12 cm



Populaire des marais
Salix palustris
♂ 20-30 cm



Potamogeton à feuilles de renouée
Potamogeton polygonifolius
Feuilles : ♂ 4-10 cm ♀ 3-4 cm



Grande lysimaque
Lysimachia vulgaris
♂ 50-100 cm

Iris des marais
Iris pseudacorus
♂ 40-50 cm

LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La direction de l'Environnement est chargée de concevoir et de mettre en œuvre des actions pour préserver et restaurer les milieux naturels ainsi que la biodiversité qu'ils abritent. Ses missions incluent :

- **La réalisation de travaux de restauration des cours d'eau ;**
- **La gestion de trois Associations Foncières Pastorales, visant à ouvrir les paysages et soutenir l'agriculture de montagne ;**
- **L'accompagnement de projets d'ouverture paysagère.**

En partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, elle se concentre sur la préservation de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de la Plaine, par le biais de la maîtrise foncière, des plans de gestion, des travaux de restauration et de la sensibilisation des publics.

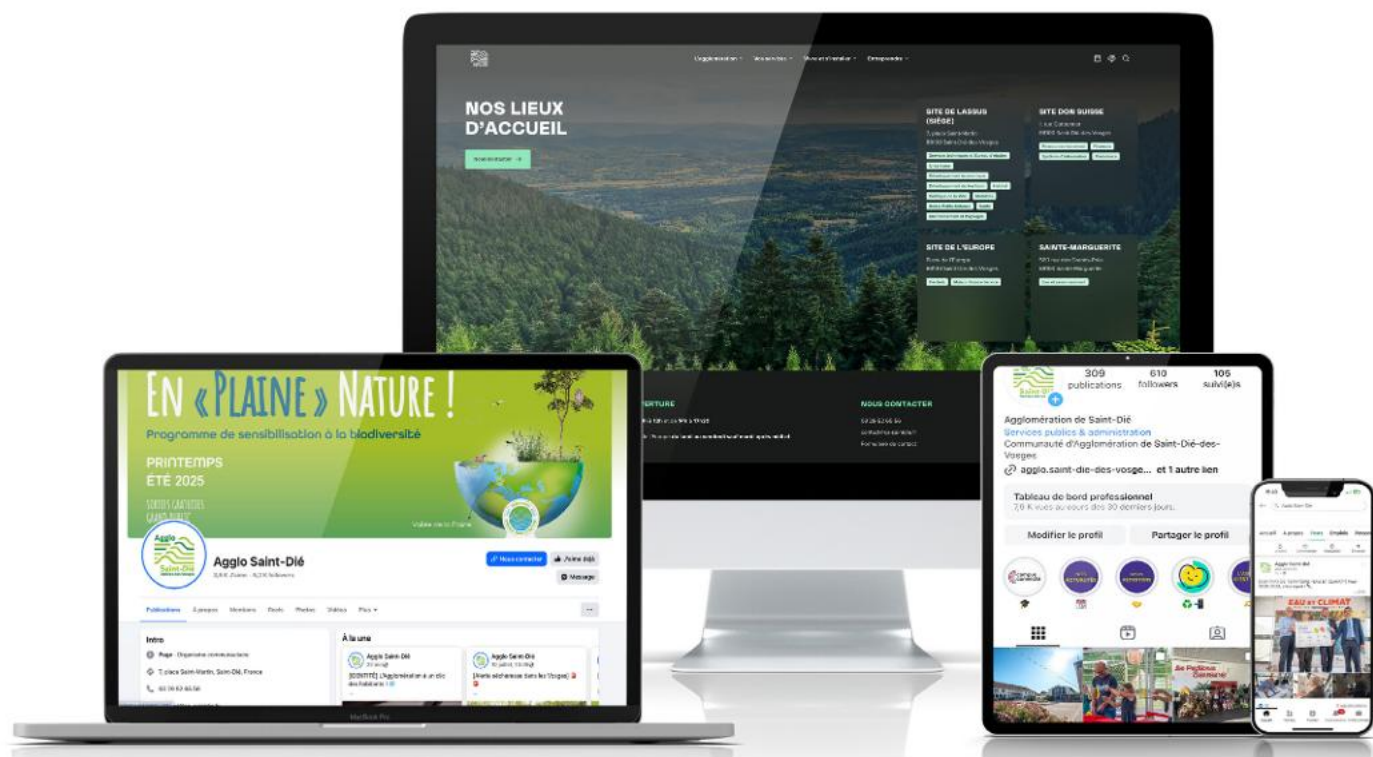
Parallèlement, la direction pilote le dispositif Aggl'Eau d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable pour les scolaires, ainsi que le Contrat de Territoire Eau et Climat, qui formalise le partenariat entre la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

► PRINCIPALES ACTIONS 2025 :

- Lancement d'une étude de faisabilité visant la restauration de la Meurthe amont suite à son changement brutal de lit en 2023 ;
- Obtention de la Déclaration d'Intérêt Général pour le programme de restauration de la Fave aval et de la Meurthe ;
- Finalisation de l'étude globale sur le bassin versant de la Plaine et ses lacs, en partenariat avec EDF et le Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre-Percée et de la Plaine, préfigurant la mise en place d'un programme de travaux sur la portion en amont du lac de la Plaine comprenant 39 ouvrages à effacer ou à aménager pour rétablir la continuité piscicole et sédimentaire, 15 confluences de petits rus à restaurer pour favoriser la remontée piscicole et accéder aux zones de fraies et 5 860 mètres linéaires de berges à restaurer ;
- Travaux de restauration et d'amélioration de mares sur 8 sites, pour un total de 10 plans d'eau dont un chapelet de mares ;
- Organisation de 3 sorties de sensibilisation et conception d'un panneau pédagogique ;
- Cinquième édition de mise en place du crapaudrome (dispositif de protection des amphibiens) sur la zone humide de la Soye à Pierre-Percée ;
- Clôture de l'opération « Récup'Eau » qui a permis, en moins de 2 ans, la vente à prix préférentiels de 2 395 dispositifs à économie d'eau composé d'un récupérateur d'eau et d'un kit hydro-économe sur le territoire de l'Agglomération ;
- Accompagnement de 3 exploitants agricoles dans le montage réglementaire et financier de leur projet d'ouverture paysagère sur 6,5 hectares de friches.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Réalisation des travaux visant à améliorer les écoulements des ruisseaux situés sur le hameau de Rougiville pour y réduire les inondations et restaurer leur fonctionnement écologique ;
- Réalisation des travaux de restauration de la Fave et de ses affluents ;
- Dernière édition de mise en place du crapaudrome et création d'un crapauduc sur 200 mètres linéaires au carrefour de la Soye à Pierre-Percée.



LA COMMUNICATION

L'équipe pluridisciplinaire (infographistes, conducteur de presse, photographe, journaliste, attaché de presse, webmaster, community manager, documentaliste) répond aux besoins des services intercommunaux, les conseille et les accompagne. Le service a plusieurs missions :

- **Information des habitants ;**
- **Accompagnement des services dans la communication événementielle ;**
- **Valorisation des politiques mises en place et travail avec les services ;**
- **Elaboration des plans de communication événementielle ;**
- **Création de graphismes (affiches, plaquettes, livrets...) ;**
- **Gestion des réseaux sociaux de la Communauté d'agglomération ;**
- **Gestion des relations presse ;**
- **Réalisation des communiqués et dossiers de presse.**

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- Stratégie de communication et création des supports de communication du Campus connecté ;
- Édition du deuxième Hors-Série de l'Agglo. Le Mag dédié aux 15-25 ans ;
- Réflexion collective (projet de service 2025) sur la stratégie globale de communication de l'Agglomération et de la stratégie digitale avec réorganisation du service ;
- Lancement du nouveau site internet de l'Agglomération ;
- Réflexion et déploiement du schéma cyclable déodatien avec le service Mobilités ;
- Création de nouveaux supports de médiation avec le service Développement économique ;
- Refonte des visuels et des outils de communication OPAH-RU ;
- Accompagnement du service Déchets dans le calendrier 2026 des collectes.

► LES CHIFFRES CLÉS :

- 400 produits ;
- 90 journalistes régionaux et nationaux informés de l'actualité quotidienne de la Communauté d'agglomération ;
- 4 numéros de l'Agglo. Le Mag et 1 hors-série « L'Agglo et toi ».

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Déploiement de la stratégie globale de communication de l'Agglomération et de la stratégie digitale ;
- Mise en place d'une communication spécifique à la nouvelle mandature ;
- Vulgarisation du Projet de territoire ;
- Mise en place d'une newsletter.

► MÉDIAS :

- « L'Agglo. Le Mag » ;
- agglo.sddv.fr
- Facebook : Agglo Saint-Dié ;
- Instagram : @agglo_saintdie
- LinkedIn : Agglo Saint-Dié

direction-communication@ca-saintdie.fr



Ici, on
COMPOSTE !

CE SITE EST GÉRÉ PAR DES BÉNÉVOLES

Afin de ne pas **SURCHARGER** leur travail,
ces composteurs sont destinés aux habitants
RÉSIDENT À PROXIMITÉ et
NE POUVANT PAS COMPOSTER CHEZ EUX.

Renseignements

Service Déchets de la communauté d'agglomération de Saint-Denis-Viviers
place de l'Europe
Nouveaux horaires : lundi, mercredi, jeudi : 9 h - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 30
mardi, vendredi : 9 h 30 - 12 h 00
03 29 82 45 59 - dechets@ca-saint-denis.fr



LES DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES

La direction des déchets est responsable de la collecte des ordures ménagères résiduelles, du tri sélectif, du verre et des cartons professionnels, tant en régie qu'en prestation externe. Elle gère la distribution et l'entretien des bacs ainsi que des points d'apport volontaire. En outre, elle sensibilise la population au tri sélectif et répond aux nombreux appels des résidents concernant diverses questions et réclamations.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- Janvier : Déploiement de la nouvelle filière Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment en déchèterie ;
- Mars : Fin de la première campagne de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.

La mise en place de la redevance incitative a porté ses fruits dès la première année, le tonnage des ordures ménagères est passé de 14 476 tonnes en 2022 à 10 697 en 2025, soit une baisse de 26 %. La tendance baissière devrait se poursuivre en 2026 avant de se stabiliser dans les années à venir.

► CHIFFRES CLÉS :

- 5 012 tonnes de déchets recyclables collectées et valorisées ;
- 3 243 tonnes de verre collectées et valorisées ;
- 346 tonnes de textiles collectées et valorisées ;
- 22 776 tonnes de déchets collectés en déchèteries ;
- Nombreux appels traités par les agents d'accueil sur diverses questions et réclamations ;
- 193 composteurs vendus ;
- 124 sites de compostage partagé en service.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Mise aux normes de la déchèterie de Raon-L'Etape ;
- Passation du nouveau marché de collecte avec prise d'effet au 1er février 2026 ;
- Modification du périmètre de la régie et de la prestation avec intégration de collectes supplémentaires des emballages recyclables pour la régie ;
- Reprise en régie de la collecte des bornes d'apport volontaire ;
- Modification des fréquences de collecte.

dechets@ca-saintdie.fr



LES SYSTÈMES D'INFORMATION

La direction des Systèmes d'Information agit comme un service support pour toutes les directions de la Communauté d'agglomération. Elle est responsable du déploiement, de l'administration et de la maintenance des postes de travail, de la téléphonie fixe et mobile, de la reprographie, du contrôle d'accès, ainsi que des applications et logiciels de communication utilisés pour les services au public. Le service repose sur un réseau mutualisé de fibres optiques noires qui connecte une vingtaine de bâtiments administratifs dans la ville centre, ainsi que sur des réseaux étendus pour tous les sites de l'Agglomération. L'infrastructure est renforcée sur trois points stratégiques, offrant une sécurité élevée contre les risques d'intrusion et les aléas climatiques. Pour assurer le bon fonctionnement des équipements et outils destinés aux agents, aux élus et aux habitants, le service assure une astreinte technique, garantissant ainsi l'accessibilité et la fiabilité des données stockées dans ses centres de données.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- Harmonisation des routages et connexions de 19 sites distants en remplaçant des liaisons cuivres de type ADSL par des liaisons optiques de type FTTH ;
- Redondances des sites administratifs critiques en remplaçant une liaison optique de type FTTO par plusieurs liaisons optiques de type FTTE ;
- Augmentation des capacités de transfert entre les bâtiments administratifs sur les réseaux de fibres optiques noires afin de répondre à la demande croissante des débits de transfert ;
- Déploiement et installation d'un nouveau site distant dédié à l'exploitation technique des agents des régies eau, assainissement ;
- Tirage optique, équipement et mise en réseau d'un nouveau site dédié à l'apprentissage des étudiants dans le cadre d'un Campus-Connecté ;
- Remise en concurrence et élaboration d'un schéma directeur sur les réseaux télécoms dans le but de maîtriser la résilience et les coûts de nos services de mobilités, de nos connexions à internet et de notre téléphonie fixe.

► CHIFFRES-CLÉS :

- | | |
|--------------------------|------------------------------------|
| • 1231 ordinateurs ; | • 138 imprimantes multifonctions ; |
| • 252 smartphones ; | • 209 caméras ; |
| • 635 téléphones fixes ; | • 3 centres de données ; |
| | • 480 To en réplication. |

► LES PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Mise en production d'un système de stockage distribué à chaud et à froid permettant d'assurer un plan de continuité d'activité ;
- Harmonisation des routages et connexions des 6 derniers sites distants en remplaçant des liaisons cuivres de type ADSL par des liaisons optiques de type FTTH ;
- Migration des hyperviseurs de notre infrastructure virtualisée vers une solution permettant la redondance et le déplacement à chaud ;
- Remplacement de tous nos systèmes de reprographie avec une nouvelle solution de maîtrise des impressions et copies ;
- Mise à jour de systèmes de communication afin d'augmenter les capacités d'intégrations d'outils IA.



LE BUREAU D'ÉTUDES / LE SERVICE TECHNIQUE

Le service intervient sur les projets de construction, de réhabilitation, de rénovation de bâtiments et des voiries. Il assure également l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

Il se compose de deux secteurs d'activités :

- **Le Bureau d'Etudes élabore des projets sur les plans techniques, réglementaires, financiers, administratifs et calendaires. Il assure le suivi de la maintenance des patrimoines bâtis et de la voirie.**
- **Le service technique entretient les espaces verts, les voies vertes et les bâtiments.**

Les principales missions du Bureau d'Etudes et du service technique sont les suivantes :

- **Etude de faisabilité des projets et évaluation des travaux, y compris les demandes de subventions ;**
- **Réalisation d'études préalables et établissement des plannings de travaux ;**
- **Gestion des avant-projets sommaires chiffrés ;**
- **Déclarations de travaux et démolitions ;**
- **Établissement des plans-projets ;**
- **Réalisation des dossiers de consultation des entreprises ou de maîtrise d'œuvre ;**
- **Analyse des offres et suivi des chantiers ;**
- **Suivi financier des chantiers ;**
- **Réalisation des opérations préalables à la réception des travaux ;**
- **Suivi de délégation de service public ;**
- **Suivi des contrôles réglementaires ;**
- **Entretien des bâtiments de la Communauté d'agglomération ;**
- **Entretien des voiries de la Communauté d'agglomération (ZAC, parkings, voies vertes de la Haute Meurthe, des Abbayes et de la Plaine) ;**
- **Entretien des espaces verts comprenant 21 sites bâtis et 3 voies vertes qui totalisent 50 km avec les Zones d'Aménagements Concertées.**

► LES PRINCIPALES ACTIONS 2025 :

- **Rénovation de l'Office de Tourisme Intercommunal de Senones (dernière phase) ;**
- **Remplacement du système de contrôle d'accès de la NEF ;**
- **Extension et création de bureaux dans le bâtiment de Lassus ;**
- **Etude et appel d'offres pour la rénovation de la toiture, rénovation du hall d'entrée et de la salle d'exposition du Musée Pierre-Noël ;**
- **Création de bureaux dans le bâtiment « SOMAÏA » ;**
- **Etude thermique, dossier de subvention et appel d'offres de la première phase de travaux pour l'INSIC ;**
- **Etude thermique, dossier de subvention et appel d'offres pour la Pépinière d'entreprises ;**
- **Suivi de la tranche 2 du Château de Pierre-Percée ;**
- **Suivi de la reconstruction du Haut Fer de la Hallière ;**
- **Suivi du projet Cartier Bresson ;**

- Création et modification du quai de chargement de l'espace Georges SADOUL ;
- Aménagement des extérieurs du bâtiment dédié à la petite enfance « Le Rond-Pré » à Senones ;
- Reprise et réfection des façades des bâtiments INSIC, Maison de Santé de Ban-de-Laveline et des gymnases de Corcieux et Saint-Michel-sur-Meurthe ;
- Suivi du marché de maintenance des toitures ;
- Suivi réglementaire des bâtiments ;
- Réparation d'une partie de la charpente et remplacement d'une partie de la couverture du bâtiment DIRTECH à Pierre-Percée ;
- Audit et inventaire des voies vertes des Abbayes et de la Plaine ;
- Audit et inventaire de la signalétique.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Suivi de la première phase de travaux pour l'INSIC et élaboration de la seconde phase ;
- Suivi des travaux du bâtiment de la Pépinière d'entreprises ;
- Suivi des travaux de la reconstruction du Haut-Fer de la Hallière ;
- Suivi des travaux de la rénovation de la toiture, rénovation du hall d'entrée et de la salle d'exposition du Musée Pierre-Noël ;
- Suivi du projet Cartier Bresson ;
- Elaboration avec le service juridique d'un audit et inventaire de la signalétique de la Communauté d'agglomération ;
- Suivi réglementaire des bâtiments et maintenance des toitures ;
- Audit des voies vertes ;
- Audit et inventaire de la signalétique.

bureau_etudes@ca-saintdie.fr



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La direction de l'Eau et de l'Assainissement est responsable de la production et de la distribution de l'eau potable, ainsi que de la collecte et du traitement des eaux usées. La gestion de ces services publics est effectuée soit par externalisation (délégations de service public, marchés de prestations, etc.), soit en régie par les agents de la collectivité.

Le service est structuré autour de trois pôles :

- **L'équipe exploitation** : chargée de la gestion quotidienne des installations et du fonctionnement opérationnel des services ;
- **L'équipe administrative/facturation** : responsable de la gestion administrative et de la facturation des services d'eau et d'assainissement ;
- **L'équipe études/travaux** : en charge des études, des projets et des travaux relatifs aux infrastructures et aux améliorations des services.

► PRINCIPALES ACTIONS 2025 :

Eau potable

Gros travaux :

Renouvellement de conduites et amélioration des rendements :

- Nompatelize : entre le réservoir et le surpresseur ;
- Sainte-Marguerite : rue de la Gare (finalisation en 2026) ;
- Vexaincourt, rue de l'Eglise ;
- Celles-sur-Plaine, rue de la Grande Haye ;
- Saint-Dié-des-Vosges : route de Saulcy et rue du Nouvel Hôpital ;
- Saulcy-sur-Meurthe : rue des Déportés et rue Jean Jaurès ;
- Saint Léonard, rue d'Alsace ;
- Réfection de canalisations/branchements sur marché à bons de commandes à Raon-l'Etape et Saint-Dié-des-Vosges ;
- Sécurisation du hameau de Châtas ;
- Réhabilitation des captages (Tranche 1 source des Calèches) à Ban-sur-Meurthe Clefcy (Grand Valtin) ;
- Pose de compteurs abonnés à Le Vermont (état d'avancement 50%).

Maintenance et renouvellement de matériel

- Surpresseur à La Salle ;
- Réhabilitation du forage Vagodel à Saint-Léonard ;
- Pose de télégestion à Senones, réservoir Chapelle de Pitié, interconnexion entre Saulcy-sur-Meurthe et Taintrux, compteur de sectorisation à La Voivre, compteur de sectorisation à Moussey, renouvellement automate SOFREL à l'ancien syndicat de l'Ormont, renouvellement automate SOFREL à Etival-Clairefontaine, alimentation électrique et télégestion à Raon-l'Etape (surpresseur secteur Château Robert) ;
- Systèmes de chloration automatique, réservoir des Calèches à Ban-sur-Meurthe Clefcy, chloration réservoir Hurbache



Assainissement

- Lancement du schéma directeur assainissement de Saint-Dié-des-Vosges et Raon-l'Etape et poursuite de ce schéma sur le territoire géré en régie ;
- Mise aux normes des dispositifs d'autosurveillance des Stations d'Épuration d'eaux Urbaines ;
- Mise en séparatif de réseaux à Saint-Dié-des-Vosges (RD415) et Nouvel Hôpital ;
- Opération globale de maintenance (bassin biologique, acquisition d'un désableur, mise en place de deux agitateurs, remplacement d'un agitateur dans le silo à boues nettoyage du fond du bassin biologique et remplacement des diffuseurs d'air) de la Station de Traitement des Eaux Usées d'Etival-Clairefontaine ;
- Changement de la table d'égouttage de la Station de Traitement des Eaux Usées de Saulcy-sur-Meurthe ;
- Remise à neuf du poste de relevage de la société DIRTECH (armoire et pompes) de Celles-sur-Plaine ;
- Renouvellement d'ouvrages des stations d'épuration ;
- Remplacement de pompe dans les différents postes de relevage ;
- Changement du préleveur automatique et mise en conformité des canaux de sortie dans les Stations d'Épuration de Fraize et Saint-Dié-des-Vosges ;
- Curage préventif sur l'ensemble du territoire.



► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 (PRÉVISIONNELS) :

Eau potable

- Renouvellement de conduite, secteur du Harcholet à Le Saulcy ;
- Création d'un espace de stockage et de traitement à Luvigny ;
- Sécurisation du secteur Sarupt à Saint-Léonard ;
- Renouvellement de conduite au niveau du réservoir (et chambre de vanne) à Moyenmoutier ;
- Aménagement du centre bourg et reconstruction du réservoir des casernes (tranche 2) à Raon-l'Étape ;
- Renouvellement de canalisations avenue du Cimetière militaire, et ensemble d'opération liées aux opérations de voirie (Rue des Genêts...) à Saint-Dié-des-Vosges ;
- Réhabilitation PEHD de la cuve de la Chapelle de Pitié à Senones ;
- Interconnexion, nouvelle ressource ou traitement de l'eau, selon les résultats, de l'étude 360 (en lien avec la problématique des polluants éternels) aux Arrentès-de-Corcieux ;
- Petites opérations d'extension/renouvellement de réseau à Mandray, Saulcy-sur-Meurthe et Gerbépal ;
- Pose des compteurs abonnés : fin du chantier à Le Vermont et déploiement à Le Puid ;
- Déploiement de la télégestion dans les ouvrages qui en sont dépourvus ;
- Etude sur le diagnostic de captage sensible à Anould, étude de mobilisation de la Meurthe, lancement du schéma directeur ;

Assainissement

- Poursuite des schémas directeurs avec les Délégations de Service Public et la régie ;
- Renouvellement de canalisations avenue du Cimetière militaire, et d'un ensemble d'opération liées aux opérations de voirie (Rue des Genêts...) à Saint-Dié-des-Vosges ;
- Mise en séparatif à Allarmont (tranche 2) ;
- Installation d'un surpresseur et d'une pompe de recirculation et de relevage de la Station de Traitement des Eaux Usées d'Etival-Clairefontaine ;
- Remplacement du dégrilleur, de l'équipement du point de surverse en tête de station et remplacement automate de la Station de Traitement des Eaux Usées de Saulcy-sur-Meurthe ;
- Installation d'une pompe de relevage par temps sec et d'un débitmètre au point A3 – pompes temps pluie de la Station de Traitement des Eaux Usées de Fraize ;
- Curage de la lagune de Celles-sur-Plaine ;
- Réhabilitation du 2^{ème} étage de la Station de Traitement des Eaux Usées – filtres plantés de Provenchères-et-Colroy ;
- Equipement en télégestion des postes de refoulement de la vallée du Rabodeau.

► CHIFFRES-CLÉS :

- 38 000 abonnés eau et 28 000 abonnés assainissement ;
- 400 ressources (captages ...) ;
- 1 300 km de réseau d'eau ;
- 100 unités de traitement de l'eau ;
- 160 réservoirs ;
- 22 stations d'épuration ;
- 650 km de réseau d'assainissement, ;
- 92 postes de refoulement.

eau-assainissement@ca-saintdie.fr



LES MOBILITÉS

Le service Mobilités œuvre pour le développement d'une offre de mobilité durable afin de rendre le territoire plus résilient face aux défis environnementaux, sociaux et économiques. Il gère le réseau « Sylvia », qui comprend :

- **6 lignes urbaines ;**
- **Un réseau interurbain « Syllien » ;**
- **Un service de transport à la demande « Sylvousplait », proposant 3 à 4 allers-retours quotidiens, sauf le dimanche ;**
- **Un réseau de transport scolaire « Syllabe », avec 79 lignes accessibles à tous.**

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- Finalisation du Plan de Mobilité Simplifié avec les actions prioritaires et les fiches actions associées ;
- Accompagnement de la commune de Saint-Dié-des-Vosges dans l'élaboration et le déploiement de son plan cyclable, en partenariat avec le service Bureau d'Études et les associations vélo du territoire.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Vote du Plan de Mobilité Simplifié ;
- Développement de mobilités actives sur le territoire ;
- Participation à des événements autour du vélo : « Mai à Vélo », « défis j'y vais », « Col'attitude » ;
- Adaptation de la délégation du service public ;
- Renforcement de la ligne 1 afin de diminuer la sur-fréquentation de la ligne aux heures de pointe ;
- Modification des horaires de la ligne 11 afin d'assurer la correspondance avec le TGV de 07h14 en direction de Paris ;
- Ajout d'un arrêt sur la ligne 12 à la zone d'activités de Saint-Michel qui n'était jusqu'alors pas desservie.

Les événements :

- Participation, à l'organisation de l'événement « Mai à Vélo » sur la voie verte de la Haute Meurthe entre Plainfaing et Ban-sur-Meurthe-Clefcy. Pour la première année, l'organisation de l'événement a légèrement évolué afin de proposer une fête de la voie verte entre 14 h 00 et 18 h 00, qui s'est terminée par un apéro-concert dont les lumières et le son étaient alimentés par des vélos générateurs entraînés par des spectateurs. 720 passages ont été dénombrés sur cette demi-journée ;
- Participation à l'action « Défi J'y vais ». Cette année, 80 agents de l'Agglomération et de la ville de Saint-Dié-des-Vosges se sont inscrits au défi, soit 20 de plus qu'en 2024 ;
- Pour la première année, le service Mobilités a porté, en partenariat avec l'Office de tourisme de Kaysersberg, l'événement « Col'Attitude », permettant, sur un même dimanche, aux cyclistes participants d'accéder, par des voies fermées à la circulation, au col du Louschbach situé du côté de la Communauté d'agglomération et au col du Calvaire **côté** alsacien. Cet événement

commun a également permis la fermeture à la circulation d'une partie de la route des Crêtes un dimanche matin de juin. Cette année, 180 personnes ont pris le départ de cet événement depuis la Confiserie des Hautes Vosges de Plainfaing et depuis Orbey. La météo très orageuse et pluvieuse est en partie responsable du nombre de participants, en deçà des projections initiales. À titre de comparaison, en 2024, l'édition du « Col'Attitude » entre Orbey et le col du Calvaire avait rassemblé 800 participants, avec une météo très favorable ;

- Organisation de deux projections ciné-débat des films « Les Roues de l'Avenir » et « La Nouvelle Aventure Mobile ». Avec une cinquantaine de participants à chaque projection, l'objectif était de proposer des animations autour des mobilités actives lors des mois moins propices aux sorties extérieures (entre novembre et avril). Les retours ont été positifs ;
- Participation à l'événement national « Cyclistes, brillez ! » proposé par la Fédération des Usagers de la Bicyclette. Le service mobilités a organisé, en partenariat avec la Police municipale de Saint-Dié-des-Vosges, une déambulation nocturne dans la ville, sur un tracé de 5 km, afin de proposer aux cyclistes de découvrir les nouveaux aménagements cyclables de la ville et de les sensibiliser à l'importance de voir et d'être vu avec des équipements adaptés. Le service mobilités en a profité pour distribuer des lampes avant/arrière et des catadioptres aux cyclistes non équipés. Environ 50 cyclistes ont participé à cette première édition. La communication a été fortement relayée par les associations cyclistes du territoire ;
- Échanges avec les lycéens et les étudiants de BTS du lycée Beaumont sur une journée pour parler et présenter les mobilités.

Transports en commun

- Développement et ajustement de l'offre de transports en commun sur les lignes interurbaines 11 et 12 ;
- Ajout d'un arrêt sur la zone d'activité de Saint-Michel-sur-Meurthe sur la ligne 12 afin de desservir les différentes entreprises du secteur ;
- Modification des horaires de la ligne 11 pour assurer la correspondance avec le TGV en direction de Paris au départ de Saint-Dié-des-Vosges à 7 h 14 et permettre une seconde arrivée à Saint-Dié-des-Vosges avant 9 h.

Fait marquant pour la Délégation de Service Public : l'Agglomération a acté, courant 2025, le renforcement de la ligne 1 à la rentrée de septembre 2025, en permettant un passage de bus toutes les 15 minutes au lieu de 20 minutes. L'incendie criminel du dépôt Transdev, en octobre 2025, ayant détruit trois véhicules de la ligne 1 ainsi que les deux véhicules des lignes 2 et 3, a contraint le transporteur à revenir au cadencement initial de 20 minutes afin de pouvoir assurer correctement les services.

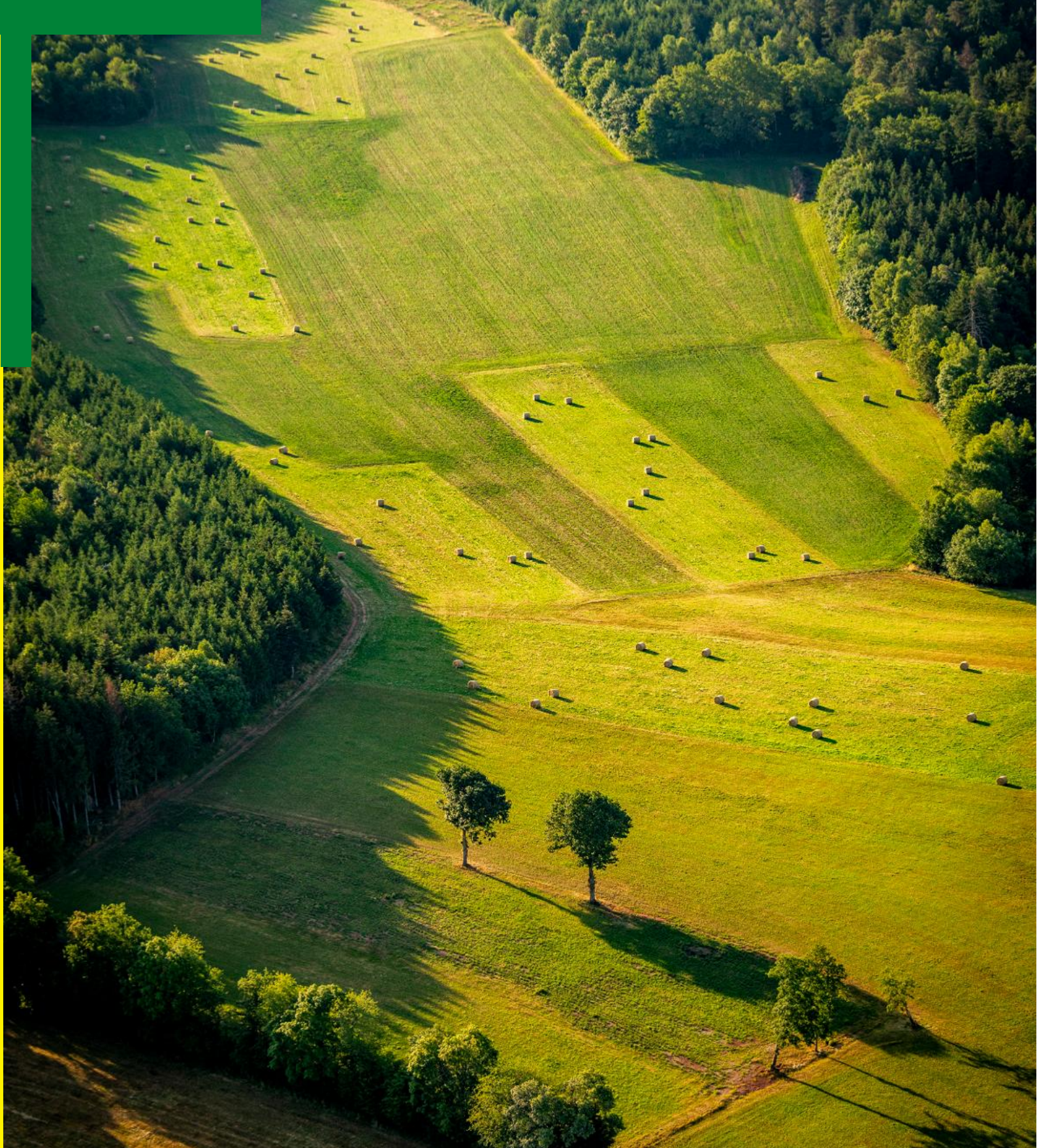
► CHIFFRES CLÉS DE LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS :

- 810 primaires véhiculés ;
- 2 700 secondaires véhiculés ;
- 6 700 validations sur le transport à la demande ;
- 523 452 validations dans les transports urbains ;
- 67 584 validations dans les transports interurbains.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Consultation des Personnes Publiques Associées et du public, suivie de l'adoption définitive du Plan de Mobilité Simplifié ;
- Réalisation des liaisons entre les voies vertes du territoire de :
 - Raon-l'Étape à Étival-Clairefontaine ;
 - Étival-Clairefontaine à Saint-Dié-des-Vosges ;
 - Saint-Dié-des-Vosges à Saint-Léonard ;
- Poursuite de la participation et de l'organisation d'événements autour du vélo (ciné-débat, « Cyclistes, brillez », « Mai à vélo », « Col'Attitude », etc.) et renforcement des actions menées avec les collèges, lycées et écoles (journées d'échanges et de présentation, déploiement du programme Savoir Rouler à Vélo) ;
- Amélioration continue de l'offre de transport (lignes urbaines, interurbaines et transport à la demande) et renforcement de la communication auprès du public :
 - Promotion et adaptation des lignes interurbaines et du dispositif de transport à la demande ;
 - Création d'un arrêt et ajout, en septembre 2026, de deux nouveaux horaires sur la ligne 11 Plainfaing / Saint-Dié-des-Vosges afin de desservir le site de formation Cambium à Anould ;
 - Étude de nouvelles dessertes pour les zones d'activités du territoire ;
 - Analyse des possibilités de développement ou de renforcement de l'offre sur certains secteurs de l'Agglomération.

mobilites@ca-saintdie.fr



LE PROJET DE TERRITOIRE / LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

LE PROJET DE TERRITOIRE

Démarche politique volontaire, le Projet de Territoire est une feuille de route qui fixe les grandes orientations et les actions concrètes pour façonner l'avenir.

Celui de l'Agglomération a été adopté en septembre 2025, il est le fruit d'un travail collectif avec l'ensemble des élus communautaires et les services, organisé sur une année et demi avec l'appui des agences de communication SCALEN et ADEUS.

Ce premier Projet de Territoire traduit une vision partagée, il s'articule en 2 carnets :

- Le carnet 1 présente les 4 défis du territoire qui guideront l'action de la Communauté d'agglomération jusqu'en 2035 :

- La cohésion et la solidarité territoriales ;
- L'emploi et la qualité de vie ;
- L'environnement ;
- Les coopérations.

- Le carnet 2 décline ces défis en 6 feuilles de route opérationnelles et évolutives :

- L'économie et le tourisme ;
- Les mobilités ;
- L'aménagement et l'habitat ;
- Les services aux habitants ;
- La préservation de l'environnement ;
- Le renforcement des relations entre l'Agglomération et les communes.



LE BILAN GAZ À EFFET DE SERRE

Ce bilan est un outil qui permet de mesurer les émissions de gaz à effet de serre produites directement ou indirectement par une organisation. Il recense les sources d'émissions (transports, chauffage, déchets, etc.) et les quantifie, généralement en tonnes équivalent CO₂. Conformément au code de l'environnement, les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent l'élaborer tous les 3 ans.

C'est un levier stratégique pour agir concrètement contre le changement climatique à l'échelle d'un territoire.

Accompagnée par ATMO Grand-Est, l'Agglomération a réalisé son premier bilan en 2025. Il sera intégré au diagnostic du plan climat.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement est une instance de dialogue et de participation citoyenne, créée en 2023 et mutualisée entre la Communauté d'agglomération et le Pôle d'équilibre territorial et rural du pays de la Déodaté.

Il s'agit d'une structure consultative composée de 50 citoyens volontaires, dont 30 habitants du territoire et 20 habitants des Communautés de Communes de Gérardmer et Bruyères. Ils peuvent être saisis, ou s'autosaisir, de sujets en lien avec les enjeux locaux, ils dialoguent et rendent une position citoyenne cohérente avec les attentes du territoire et utile à la prise de décision des élus, qui restent seuls décisionnaires de la politique publique locale.

Un rapport d'activités annuel présente les travaux menés par les membres du Conseil de Développement.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- Poursuite de la structuration et de l'acculturation des membres (7 assemblées plénières) ;
- Saisine sur le projet de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;
- Saisine sur les Grandes Echappées Vosgiennes ;
- Saisine sur le projet de territoire de la Communauté d'agglomération ;
- Travail commun avec les conseils de développement du Grand-Est sur le Service Express Régional Métropolitain.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Travail sur le rôle, l'organisation et le fonctionnement du Conseil de développement ;
- Retour sur les saisines ;
- Appel à candidature pour attribuer les places vacantes ;
- Relance des groupes thématiques ;
- Actions de communication (notamment au Festival International de Géographie).

adeline.coignus@ca-saintdie.fr





LA SANTÉ ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le service de la santé et de la transition écologique est chargé de développer les activités telles que la prévention, la promotion de la santé, la réduction des inégalités de santé et l'amélioration de la qualité de vie des habitants du territoire ; les politiques de prévention des impacts de l'environnement sur la santé humaine : résorption, contrôle et prévention des expositions environnementales susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures dans tous les milieux de vie et tout au long de la vie ; les politiques de veille et sécurité sanitaire ainsi que les politiques ayant trait à l'anticipation, la préparation et la réponse aux situations sanitaires sur le territoire.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025 :

- Signature de la convention avec ATMO Grand-Est pour la pose d'une sonde gamma, mesurant la radioactivité et la pose d'un capteur à pollens dans le but d'améliorer la qualité de l'air extérieur et d'alerter la population au besoin ;
- Coordination des axes de travail issus des contrats de santé sur le territoire intercommunal (Projet Régional de Santé – Plan Régional Santé Environnement – Conseil National de la Refondation – Projet Territorial de Santé Mentale 88 – Schéma d'Autonomie des Vosges) ;
- Mise en place d'animations de sensibilisation grand public :
 - Trois sessions de formations aux premiers secours dispensées dans les locaux intercommunaux, 45 personnes ont été formées ;
 - Deux café-débat relatifs à la schizophrénie, afin d'aider les aidants, une centaine de personnes ont participé ;
 - La pièce de théâtre « Vous avez dit schizo ? », jouée sur le territoire de l'Agglomération, a fait salles combles.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 :

- Signature du Contrat Local de Santé par tous les acteurs institutionnels, médicaux et médico-sociaux du territoire et mise en application des actions définies comme prioritaires pour notre territoire ;
- Poursuite des actions de prévention menées sur le territoire au sein des communes rurales ainsi que des campagnes de sensibilisation auprès des administrés ;
- Sensibilisation à la gestion du frelon asiatique sur le territoire intercommunal et poursuite du suivi d'implantation du moustique tigre ;
- Sensibilisation à la gestion du radon et poursuite des campagnes de sensibilisation à la qualité de l'air auprès des administrés ;
- Poursuite des actions de sensibilisation avec un focus « *spécial jeunes* » et mise en place d'un théâtre forum spécial « *aidant* » ;
- Mise en place de rencontres délocalisées avec des professionnels de santé pour l'aide au maintien à domicile dans des conditions optimums.

isabelle.didierdefresse@ca-saintdie.fr





LES AFFAIRES FINANCIÈRES/ LE CONTRÔLE DE GESTION

La direction des finances est chargée de la gestion budgétaire et comptable de l'Agglomération. Elle est également un service support pour d'autres structures : Associations Foncières Pastorales, Syndicat d'épuration (SIEC), etc.

Le service est chargé de la préparation et de l'exécution des budgets en lien avec les autres directions, de la gestion de la dette et de la trésorerie, des déclarations fiscales et de TVA, de l'exécution financière des marchés publics, et de toutes les activités ayant à voir avec l'exécution des dépenses et des recettes.

Le service contrôle de gestion assure une double mission à savoir, la mise en place et le suivi des indicateurs en lien avec la direction générale (pilotage des ressources humaines, le suivi de l'investissement, la consommation des crédits par les services etc.), tout comme l'audit, l'analyse des activités et propositions d'optimisation des dépenses et des recettes.

Les équipes de ces services sont également mobilisées pour produire les éléments d'analyses rétrospective et prospective.

► PRINCIPALES RÉALISATION 2025 :

- Poursuite de la réorganisation budgétaire avec la fusion des budgets assurés en régie et en délégation de service public pour la gestion de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2025 et préparation de la dissolution du budget activités économiques au 31 décembre 2025 ;
- Mise en place effective du Compte Financier Unique au titre de l'exécution budgétaire de l'année 2024 ;
- Poursuite des travaux de fiabilisation de l'actif et des opérations d'intégration comptable des frais d'études (chapitre 20) et travaux en cours (chapitre 23) sur les immobilisations concernées.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2026 .:

- Finalisation d'un engagement partenarial avec la DGFIP et le Service de Gestion Comptable de Saint-Dié-des-Vosges ;
- Poursuite de l'amélioration de la qualité comptable et optimisation de la chaîne de traitement comptable ;
- Finalisation du Pacte Financier et Fiscal de la Communauté d'agglomération en lien avec le groupe de travail et la direction générale ;
- Renforcement de l'accompagnement et de la formation des services.

finances@ca-saintdie.fr

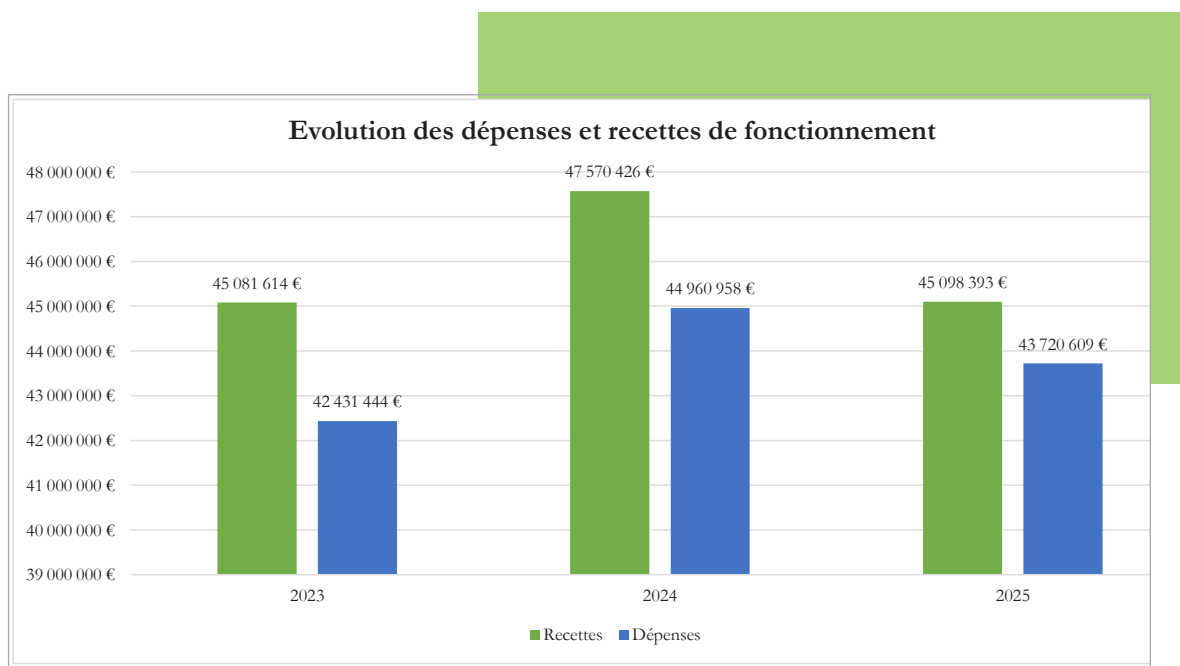
LE BUDGET PRINCIPAL EN 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution du budget principal s'établit à 45 098 393 € en recettes et 43 720 907 € en dépenses.

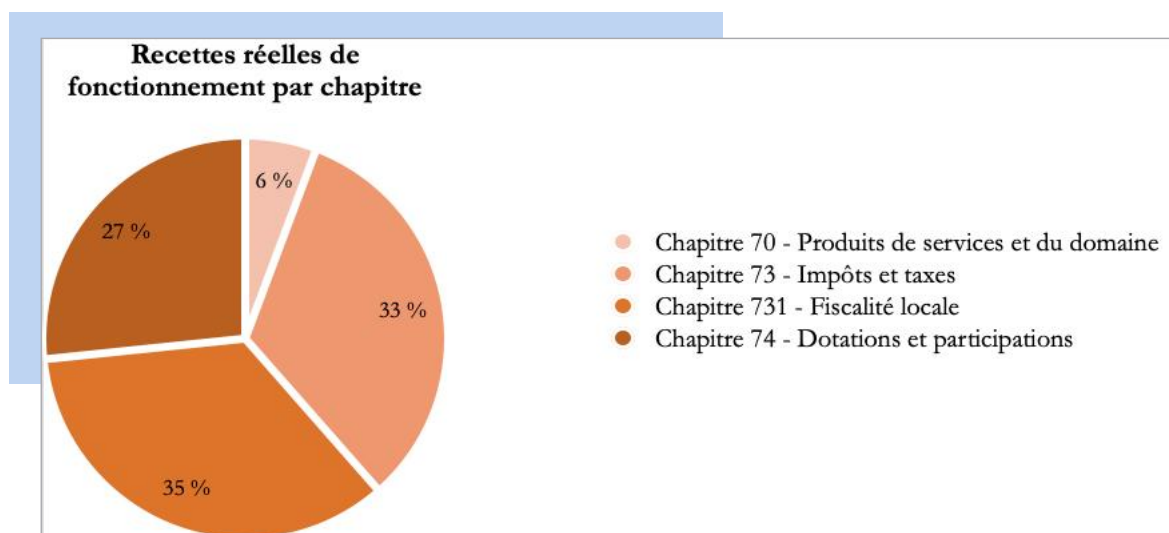
Le résultat de l'exercice 2025 en section de fonctionnement est excédentaire de 1 377 487 €. Le résultat reporté de l'année 2024 s'élevait à 8 462 980 €.

Après prise en compte de ces montants, le résultat de clôture de l'exercice 2025 s'établit à 9 840 466 €.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes fiscales (chapitres 73 et 731) représentent 66 % des recettes réelles de fonctionnement et les dotations (chapitre 74), 26 %. Les produits de services et du domaine viennent ensuite avec 5,6 % des recettes.



A/ LES RECETTES FISCALES

Les produits du chapitre 73 se montent à 14 126 532 € en 2025 contre 14 362 870 € en 2024, soit une baisse de 236 338 €.

Cette baisse est liée la baisse des dépenses d'eaux pluviales, refacturées aux communes dans le cadre des attributions de compensations.

Les produits de la fiscalité locale (chapitre 731) s'élèvent à 15 003 881 € contre 14 231 821 € en 2024, soit une hausse de 772 060 €.

Les taux appliqués à la fiscalité locale perçue par l'intercommunalité sont stables depuis 2017, hormis pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et pour laquelle une majoration spéciale a été appliquée en 2025 :

- Taxe d'habitation : 4,88 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 2,68 % ;
- Taxe sur le foncier non-bâti : 5,28 % ;
- Taux de cotisation foncière des entreprises : 23,78 % (lissage sur 10 ans).

Le produit est en hausse de 212 K€ à près de 8,18 M€ dont 64,4 % concerne la cotisation foncière des entreprises.

La principale hausse fiscale 2025 concerne le versement mobilité (0.80 % depuis le 1^{er} juillet 2024) en augmentation de 530 K€ à plus de 3,5 M€.

B / LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Le total du chapitre 74 perçu en 2025 se monte à 11 470 566 € contre 11 506 971 € en 2024, soit une baisse de 36 405 €.

	2022	2023	2024	2025
DGF – Dotation d'intercommunalité	2 504 958 €	2 482 292 €	2 466 385 €	2 454 292 €
DGF – Dotation de compensation	4 051 856 €	4 028 332 €	3 961 669 €	3 817 811 €
Total DGF	6 556 814 €	6 510 624 €	6 428 054 €	6 272 103 €
Variation N/N-1	-111 369 €	-46 190 €	-82 570 €	-155 951 €

Les deux composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement représentent 54,5 % des recettes du chapitre. Le mouvement de diminution se poursuit avec une baisse de 156 K€ en 2025.

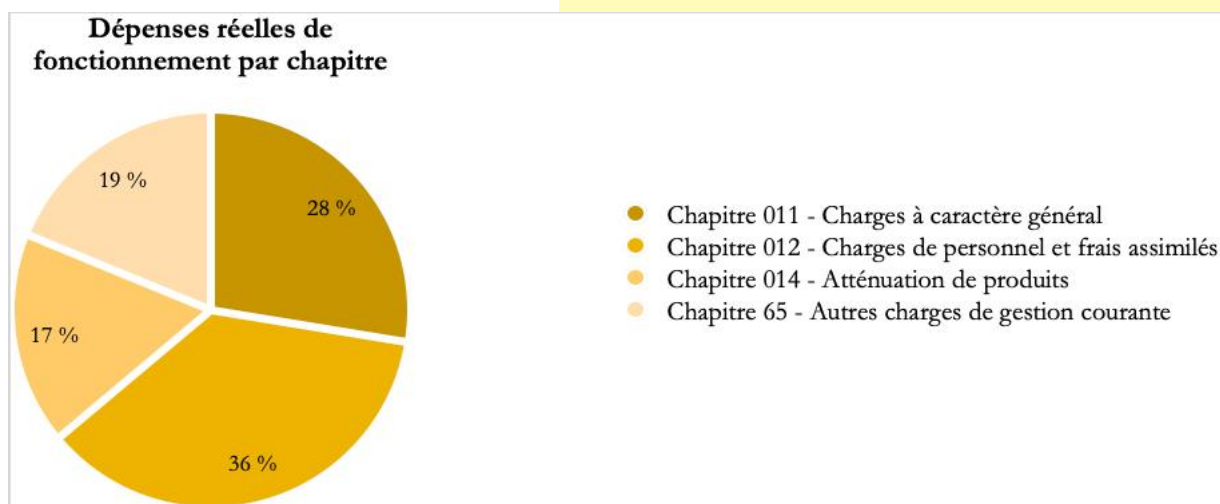
C / LES PRODUITS DES SERVICES ET AUTRES RECETTES

Ils sont en baisse de 2 100 164 € à 2 460 973 € en 2025.

Cette baisse est liée à la rémunération des agents du service déchets désormais intégrée directement au budget annexe associé au 1^{er} janvier 2025. En 2024, le budget principal supportait l'ensemble des rémunérations et refacturait près de 2,2 M€ au budget annexe.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent 35,8 % des dépenses réelles de fonctionnement et les charges à caractère général (chapitre 011) 27,2 %. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et les atténuations de produits (chapitre 014) arrivent ensuite avec respectivement 17,1 % et 18,5 % des dépenses.



A/ LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les charges à caractère général se montent à 11 231 314 € contre 10 851 070 € en 2024 soit une hausse de 380 243 €.

Libellé	2023	2024	2025	Variation N/N-1
60 - Achats et variations de stocks	1 149 085 €	1 454 919 €	1 465 168 €	10 249 €
61 - Services extérieurs	6 769 040 €	7 411 435 €	7 628 358 €	216 923 €
62 - Autres services extérieurs	1 779 199 €	1 918 534 €	2 113 788 €	195 254 €
63 - Impôts, taxes et versement assimilés	54 841 €	66 181 €	23 999 €	-42 182 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	9 752 165 €	10 851 069 €	11 231 313 €	380 244 €

Les dépenses de fluides constituent le premier poste de dépenses des achats (60). Elles sont de 789 000 € en 2025, en augmentation de 49 000 €.

Les dépenses relatives aux délégations de services publics (DSP) constituent le plus gros des dépenses de service extérieurs (61). Elles sont de 5,75 M€ en 2025 notamment pour le transport et la gestion des équipements jeunesse.

Les principales hausses concernent l'entretien de bâtiments en augmentation de 312 000 € dont le solde de dépenses prévues pour la reconstruction de la scierie de la Hallière et l'entretien des réseaux d'eaux pluviales en hausse de 91 000 €.

La hausse observée des autres services extérieurs (62) concerne surtout des dépenses précédemment comptabilisées dans un autre chapitre.

B/ LA MASSE SALARIALE ET FRAIS ASSIMILÉS

Les charges de personnel se montent à 14 792 223 € contre 16 120 987 € en 2024, soit une baisse de 1 328 764 € pour le budget principal seul. Cette baisse est liée à la mise en place d'un train de paie spécifique au budget REOMI au 1^{er} janvier 2025 pour un montant de 2 154 197 €. A périmètre constant, le budget principal aurait été en hausse de 825 433 €.

Les budgets régies eau – assainissement assurent également une partie de la masse salariale et des autres dépenses de personnel.

La masse salariale, qui constitue environ 90% des dépenses est en augmentation de 739 000 € (tous budgets réunis). Les principales évolutions concernent les évolutions statutaires qui représentent un surcoût de 370 000 € ; notamment le glissement vieillesse technicité et la hausse des taux de cotisations URSSAF et CNRACL.

Le solde des départs et arrivées, y compris contractuels et saisonniers, représente une hausse de 299 000 € supportée en grande partie par les régies eau et assainissement avec la fin des conventions de gestion avec les communes.

Effectif :

La Communauté d'agglomération comptait 430 agents au 31 décembre 2025 et 387 équivalents temps plein, contre, respectivement, 419 et 375,4 au 31 décembre 2024.

Atténuation de la masse salariale :

Une partie des dépenses de salaires est couverte au titre de la mutualisation et des mises à disposition pour 3,842 M€ (déduite des attributions de compensation ou refacturée aux communes membres ou établissements publics partenaires).

Enfin, 731 000 € sont compensés par ailleurs : participation de l'Etat et des organismes partenaires au titre des contrats aidés et des postes subventionnés, assurances, remboursement de la part salariale des chèques déjeuners, délégation syndicale, etc.

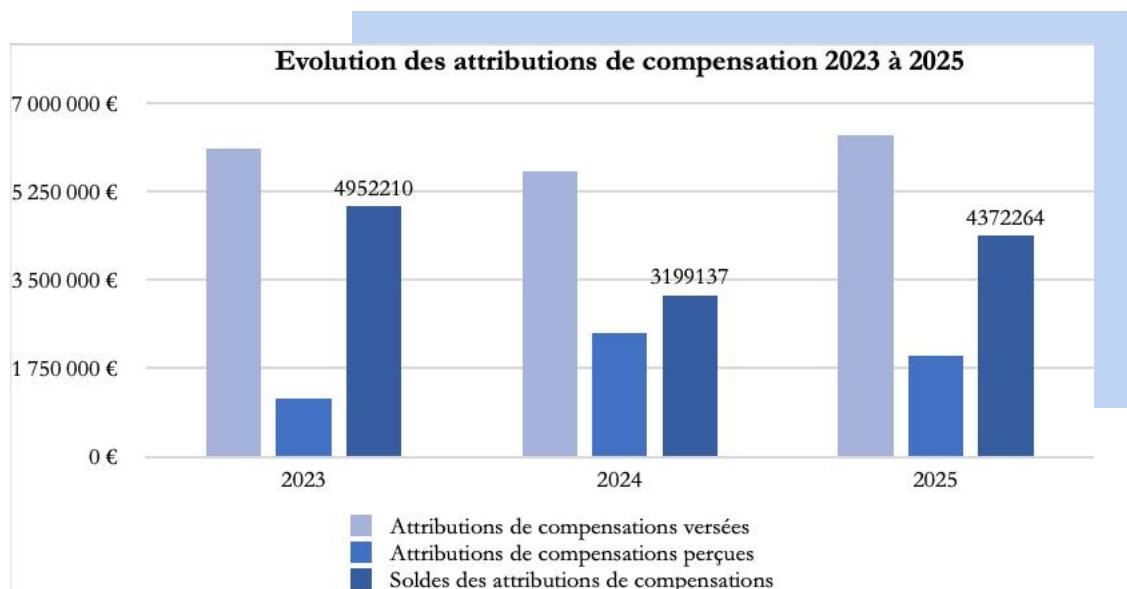
Le total des atténuations de la masse salariale s'élève à 4 572 315 €.

C / ATTÉNUATION DE PRODUITS

La principale dépense de ce chapitre concerne les attributions de compensations versées aux communes membres.

Les attributions figurent en dépenses (attributions versées : 6 375 558 €) et en recettes (attributions reçues : 2 003 294 €).

Le solde des attributions de compensation s'établit à 4 372 264 € en 2025.



D/ LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 7 657 302 € contre 8 543 533 € en 2024, soit une baisse de 886 231 €.

La baisse concerne la participation de certaines communes au financement des services EAU et ASSAINISSEMENT qui aurait dû intervenir dès la prise de compétence. Les dépenses de cette année ne concernent que 2025 contrairement à l'année précédente qui avait comptabilisé 2022 à 2024 expliquant l'écart conséquent de 952 000 €.

Certaines dépenses enregistrent une hausse, c'est le cas notamment des créances éteintes qui ont enregistré 202 000 € d'écritures dans le cadre de la liquidation Méthaval et de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours avec une augmentation de 59 000 € pour un total de 2,58 M€ en 2025.

La principale baisse concerne les subventions aux personnes de droit privé à - 134 000 € (575 000 € en 2025) pour se recentrer sur les subventions annuelles allouées aux associations du territoire. La baisse est liée à l'exercice 2024 qui avait enregistré un ensemble d'études stratégiques à verser sous forme de subventions (projet de territoire, projet de mobilité simplifié et Plan Climat Air Energie Territorial notamment).

E/ LES CHARGES FINANCIÈRES

Le montant des intérêts d'emprunts est en hausse à 322 931 € contre 229 771 € en 2023.

Les autres dépenses connaissent des évolutions peu significatives.

Ratios financiers/Capacité d'Autofinancement brute et Capacité d'Autofinancement nette

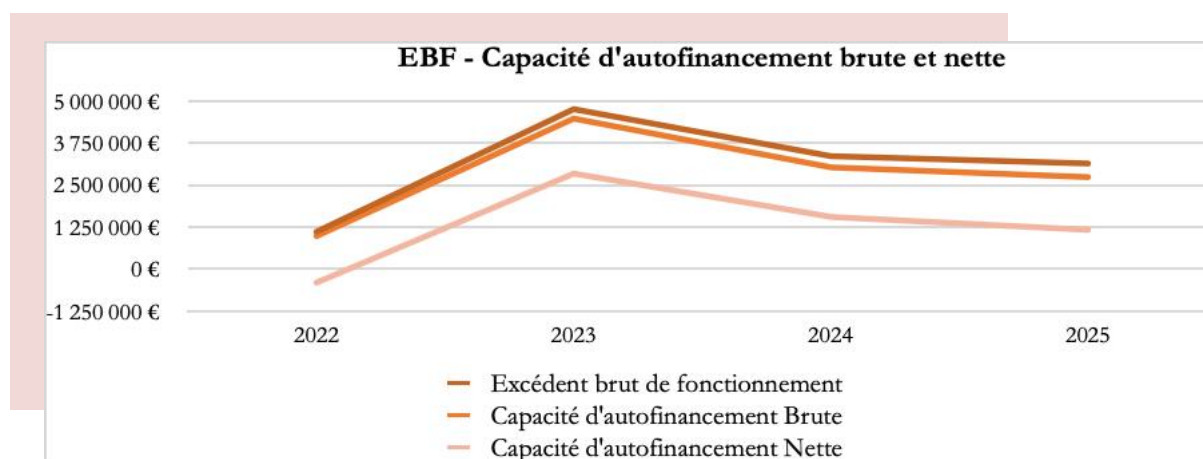
La Capacité d'Autofinancement brute permet de mesurer la marge dégagée par la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissements.

La Capacité d'Autofinancement nette permet de mesurer l'autofinancement disponible après avoir couvert la charge de la dette en investissement.

	2023	2024	2025
Excédent brut de fonctionnement	4 756 308 €	3 359 650 €	3 140 424 €
Résultat financier	-228 182 €	-321 305 €	-330 337 €
Autres produits et charges exc. Réels	-51 852 €	-10 864 €	-74 010 €
Capacité d'Autofinancement Brute	4 476 274 €	3 027 481 €	2 736 077 €
Annuité en capital de la dette	1 634 500 €	1 473 448 €	1 567 306 €
Capacité d'Autofinancement Nette	2 841 774 €	1 554 033 €	1 168 771 €

Après une forme de retour à la normale en 2024, l'exercice 2025 marque un retrait de 1 168 771 €.

Néanmoins, il est rappelé que l'exercice budgétaire 2024 a été marqué par plusieurs flux financiers exceptionnels notamment en recettes venant complexifier la lecture dans le temps.



SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution de la section d'investissement du budget principal s'établit à 12 778 460 € en recettes et 12 869 083 € en dépenses. Le résultat d'exécution 2025 est déficitaire de 90 623 €.

Le solde d'exécution 2024 était déficitaire de 3 287 234 €. Le résultat de clôture de la section est donc déficitaire de 3 377 857 € en 2025. Ce résultat est couvert par l'excédent du budget activités économiques dissous au 31 décembre 2025 de 3 287 685 €.

Compte tenu de ces éléments et du solde des reports (déficitaire de 1 873 565 €), le besoin de financement cumulé à couvrir par la section de fonctionnement est de 1 963 737 €.

A / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement, hors reports, s'élèvent à 12 778 460 € en 2025.

Ci-dessous, les principales recettes réelles d'investissement :

Le Fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour un total de 854 453 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé issu de l'affectation du résultat 2024 à hauteur de 2 909 179 €.

Les subventions d'investissement encaissées cette année s'élèvent à 1 866 619 €. Le Conseil Régional Grand-Est a été le principal financeur de la Communauté d'agglomération avec 919 000 € de subventions versées en 2025.

Viennent ensuite :

- L'Etat et ses agences (Agence de l'Eau, DRAC, etc.) : 611 000 € ;
- Le Conseil Départemental des Vosges : 313 000 € ;
- La CAF : 24 000 €.

En 2025, la collectivité n'a pas tiré d'emprunt. Elle a seulement perçu une aide de la CAF sous la forme d'un emprunt à taux zéro pour un montant de 9 348 €.

Des recettes exceptionnelles ont également été enregistrées sur les chapitres 21, 23 et 27 pour un total de 350 000 €.

B / LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement, hors reports, s'élèvent à 12 869 083 € en 2025.

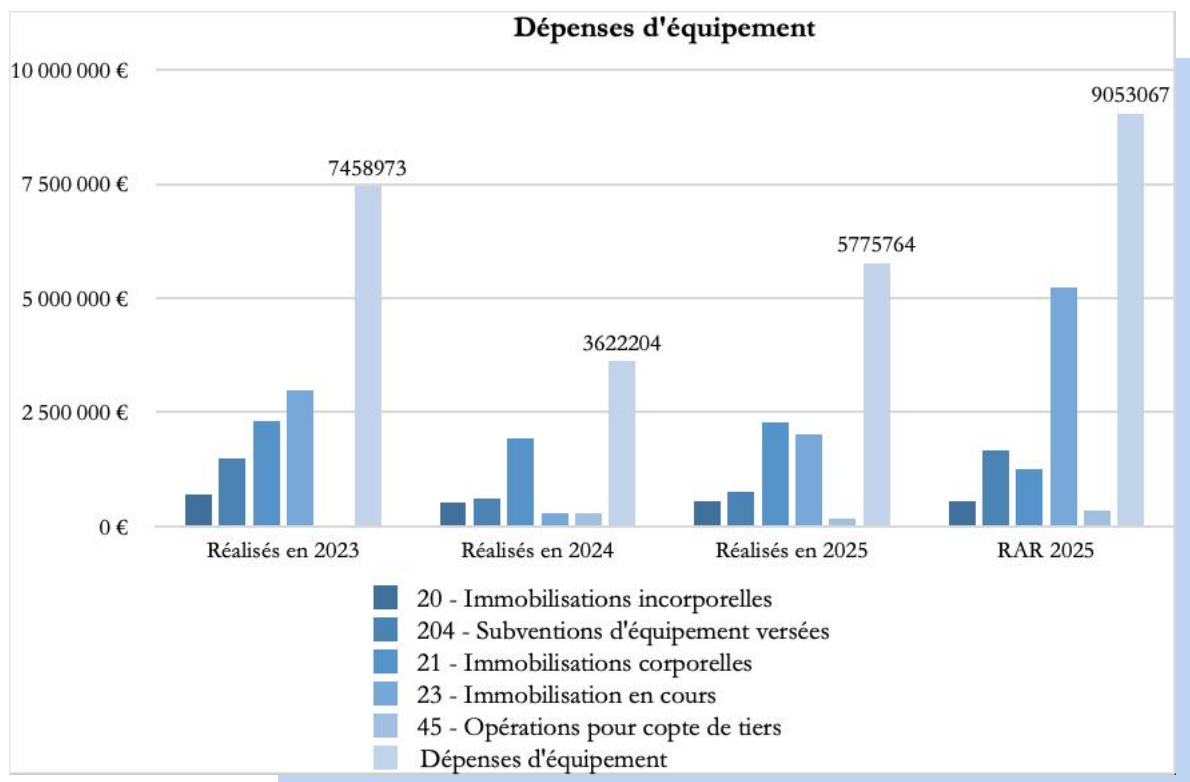
Hors opérations d'ordre, les dépenses réelles atteignent 7 575 454 € dont 5 775 768 € de dépenses d'équipements.

Le niveau de reste à réaliser en dépenses pour 2025 est de 9 053 066 €, montant supérieur aux dépenses d'équipement des années précédentes. Il reflète les investissements déjà intégrés dans le résultat comptable de l'exercice.

Les principales dépenses intégrées aux restes à réaliser en 2025 concernent :

- Le programme Cambium dont une partie des travaux du bâtiments Saint-Louis pour 3.67 M€ ;
- Les Fonds de concours pour 945 000 € ;
- Des travaux de restauration et de préservation des milieux naturels pour 839 000 € ;
- Les travaux du Château de Pierre-Percée pour 447 000 €.

L'Agglomération a réalisé, 562 884 € de frais d'études notamment sur les projets suivants : élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat, valorisation du château de Pierre-Percée, réalisation du nouveau site internet de la collectivité, programmes de restauration des cours d'eau, études préalables relatives au projet Cartier Bresson, valorisation du chemin des déportés de la seconde guerre mondiale, etc.



La Communauté d'agglomération a versé 765 499 € de subventions d'équipement, notamment sur les programmes suivants :

- 254 000 € versés au titre des aides à l'immobilier d'entreprise et FSCOP ;
- 240 000 € versés pour le projet de cinéma Nova Ciné ;
- 144 000 € versés dans le cadre des fonds de concours ;
- 100 000 € versés pour le Programme Habiter Mieux / audits thermiques.

Au chapitre 21, elle a réalisé 2 265 234 € d'investissements, notamment sur les projets suivants :

- 423 000 € d'acquisition et d'aménagement dans les bâtiments techniques de Sainte-Marguerite ;
- 292 000 € d'investissements pour l'Etincelle dont la remise à niveau technique des salles de représentation avec notamment la mise en place d'éclairage LED à l'espace George-Sadoul et des aménagements sanitaires à la salle Cholley du Musée ;
- 277 000 € de travaux de réfection d'ouvrages d'eaux pluviales ;
- 242 000 € de réalisation d'un ouvrage de franchissement sur le site du Souche ;
- 134 000 € d'acquisitions de matériel informatique pour l'ensemble des services de la collectivité ;
- 80 000 € d'achats de véhicules pour l'ensemble des services ;

- 79 000 € d'investissements sur le chemin des déportés ;
- 74 000 € d'investissements pour les programmes de restauration des cours d'eau et achats de terrains dans le cadre de la politique de préservation des milieux naturels ;
- 71 000 € d'acquisitions et d'aménagements au Musée Pierre-Noël ;
- 69 000 € d'équipements enfance – jeunesse ;
- 67 000 € de réfection extérieure des locaux jeunesse au Rond Pré.

Au chapitre 23, la collectivité a réalisé 2 014 433 € d'investissements, notamment sur les projets suivants :

- 799 000 € de dépenses dans le cadre du programme Cambium ;
- 612 000 € de travaux de consolidation et de valorisation du Château de Pierre-Percée ;
- 205 000 € de travaux d'aménagement de bureaux au bâtiment De Lassus ;
- 153 000 € de solde pour le Pôle d'Echanges Multimodal de Raon-l'Etape ;
- 138 000 € de solde pour le programme de la Boussole et d'office de tourisme intercommunal.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE (TOUS BUDGETS)

A/ VUE D'ENSEMBLE

Au 31 décembre 2025, l'encours de la Communauté d'agglomération est composé de 90 emprunts pour un total de 40 268 772 € soit un désendettement de 2,9 M€ sur l'exercice.

Le taux moyen appliqué sur les échéances 2025 est de 2,30 %.

	31/12/2025
Encours	40 268 772 €
Nombre d'emprunts	90
Durée résiduelle	15 ans et 5 mois
Vie moyenne résiduelle	8 ans et 1 mois
Taux moyen annuel	2,30%
Taux act. résiduel	1,60%
Taux de marché	2,67%
Marge moyenne	0,59%

Avec l'intégration du stock d'emprunt issu du budget Activités économiques, le budget principal porte désormais 59,28 % de la dette de l'Agglomération, le détail par budget est présenté ci-dessous.

Budget	Capital restant dû	%
Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges	23 871 575 €	59,28%
Assainissement REGIE	10 653 650 €	26,46%
Eau REGIE	4 408 909 €	10,95%
Activités Economiques	2 882 247 €	7,16%
Ordures Ménagères - REOM	1 334 638 €	3,31%
Total	40 268 772 €	100%

B/ STRUCTURE

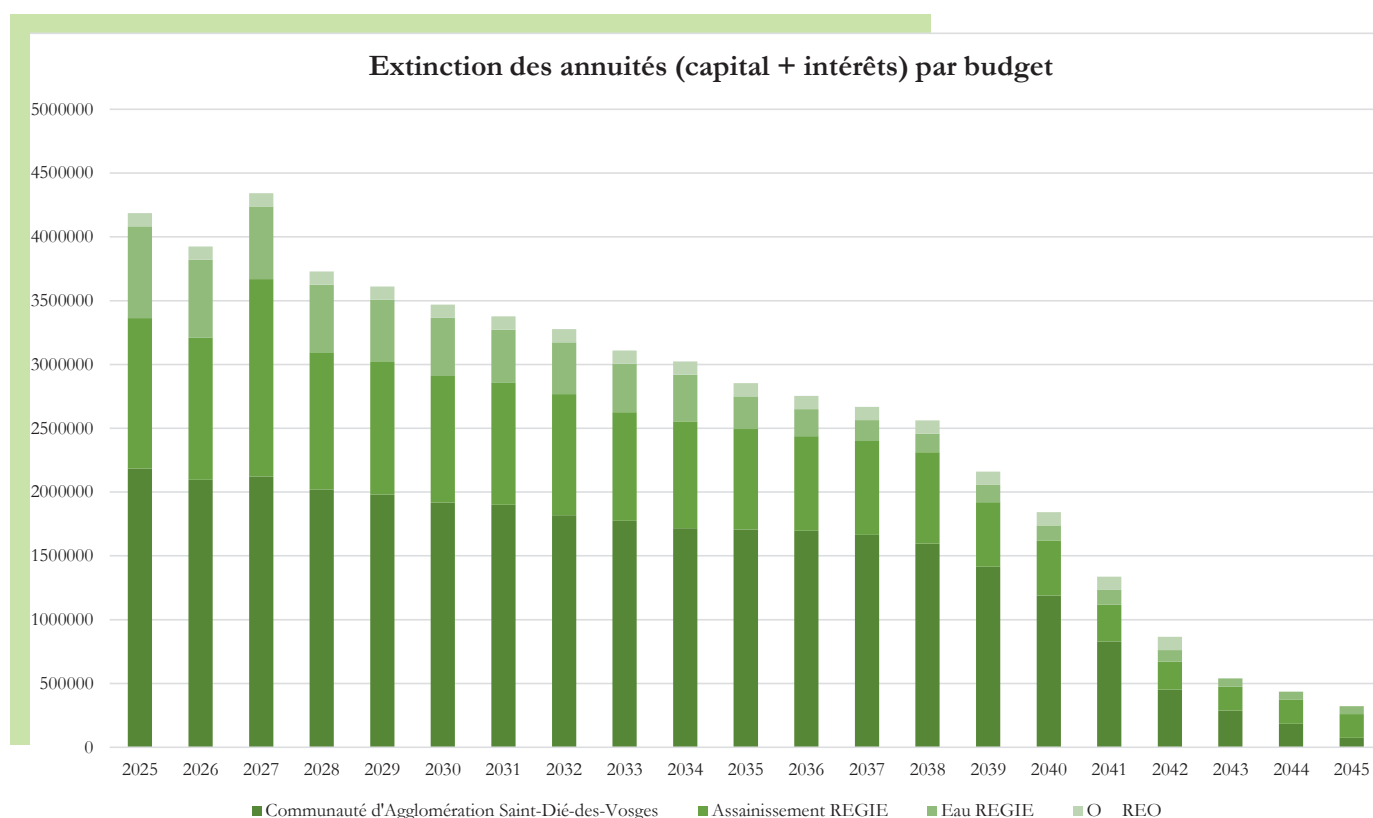
97,12 % de la dette est notée A1 selon la classification de GISSLER, niveau de risque le plus faible. La classification A1 comprend les emprunts à taux fixes et les emprunts indexés simples.

Les contrats structurés (B1 et D1) ne représentent plus que 2.87 % de l'encours.

Présentation Gissler	Capital restant dû	%
A1	39 109 927 €	97,12%
B1	198 846 €	0,49%
D1	960 000 €	2,38%
Total	40 268 773 €	100%

C/ EXTINCTION

Le graphique ci-après reprend l'extinction de la dette (capital plus intérêts) par budget pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2044.



D/ LA DETTE GARANTIE

Tous les emprunts garantis par la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ont été souscrits par le bailleur social Le Toit Vosgien.

Les 24 lignes d'emprunts garantis représentent un encours de 10 918 529 € au 31 décembre 2025, soit 24.75 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

LES BUDGETS ANNEXES

En plus du budget principal, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges disposait de 5 budgets annexes sur l'exercice budgétaire 2025 :

- 1 budget annexe pour le service déchets (REOMI) ;
- 1 budget annexe « Activités Economiques » ;
- 1 budget annexe « Zones d'activités » ;
- 2 budgets annexes pour les services eau et assainissement ;

Le résultat consolidé en fonctionnement est en progression de 394 000 € par rapport à 2024, il est de 12 430 247 € en 2025.

Il est à noter une nette progression des budgets eau et assainissement, @respectivement en hausse de 627 000 € et 1.12 000 € par rapport à l'exercice précédent.

Malgré le déficit affiché, le budget REOMI progresse également de 227 000 € cette année.

Budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Total
Budget principal	9 840 466 €	-3 377 857 €	6 462 609 €
Budget déchets REOMI	-1 145 558 €	2 699 648 €	1 554 090 €
Budget d'activités économiques	250 909 €	3 287 685 €	3 538 594 €
Budget ZAC	0 €	0 €	0 €
Budget Eau	2 749 945 €	2 820 337 €	5 570 282 €
Budget Assainissement	734 485 €	286 260 €	1 020 745 €
Evolution 2023/2022	12 430 247 €	5 716 073 €	18 146 320 €

Budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Total
Tous budgets 2022	10 189 725 €	9 769 422 €	19 959 147 €
Tous budgets 2023	10 232 430 €	8 569 425 €	18 801 855 €
Tous budgets 2024	12 036 433 €	5 977 126 €	18 013 559 €
Tous budgets 2025	12 430 247 €	5 716 072 €	18 146 319 €
Evolution 2023/2022	393 814 €	-261 054 €	132 760 €

